



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1935

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-HUIT ANS.

1897-1935

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)

ABONNEMENT: \$2.00 par année.

Publié par la Cie de Publication de St-Jérôme Ltée.

SAINT-JEROME, P. Qué.

Directeur politique: Honorable JULES-ED. PREVOST

HENRI GAREAU, Président

Secrétaire de la Rédaction: ANDRÉ MAGNANT



LABELLE

TRENTE-NEUVIEME ANNEE NUMERO 13.

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO.

VENDREDI, 29 MARS 1935.

LE BUDGET RHODES

Mercredi dernier, l'honorable M. Ralston, le critique financier de l'opposition libérale à Ottawa, a présenté les vues de son parti au sujet du discours sur le budget de l'honorable M. Rhodes, ministre des finances.

M. Ralston a préconisé la création d'un conseil national des finances pour contrôler la dette publique; il a fait remarquer que le gouvernement tente de modifier sa politique en matière de tarifs; il a accusé le ministre des finances de jongler avec les chiffres relativement à la dette du Canada, et il a demandé une législation basée sur le rapport Duff pour résoudre le problème de nos chemins de fer.

Comme conclusion de son discours, M. Ralston a proposé une motion de non confiance envers le gouvernement, en demandant la dissolution des Chambres et l'appel au peuple.

M. Ralston parla près de trois heures. Quand il eut fini, le budget Rhodes, les mesures du gouvernement et toute sa politique, depuis cinq ans, apparemment comme de pauvres épaves. Et l'on distinguait tristement que le Canada avait glissé du cinquième au huitième rang, au point de vue du commerce mondial. Sous le régime Bennett, la moyenne de notre commerce global fut à peine la moitié de ce qu'elle était durant les cinq années antérieures, sous le régime libéral. Nos exportations n'ont cessé de diminuer, particulièrement nos exportations de blé. C'est le fait de la dictature coûteuse de M. MacFarland qui est devenu un concurrent des fermiers de l'Ouest. De fait, celui-ci détient 240 millions de boisseaux de blé, ce qui empêchera d'écouler la prochaine récolte. Incidemment, notre meilleur client, l'Angleterre, achète ailleurs par suite de prix factices maintenus à un niveau arbitraire. Et l'on constate encore que les déficits s'accumulent, en dépit de nouvelles taxes. Naguère, sous le régime libéral, les taxes étaient moindres. Et, cependant, le gouvernement affichait des surplus. Le régime Bennett a inventé de nouveaux impôts qui ont rapporté près de trois cents millions. Et cela n'empêche pas les déficits.

Notre dette, note encore M. Ralston, s'est élevée de \$12 millions depuis cinq ans. M. Rhodes avait donné un chiffre moindre. Mais voilà le chiffre exact. Et ce n'est pas tout. Du fait des mesures du gouvernement, du coût de l'assurance-chômage, du programme de travaux publics, de la garantie pour le blé, des secours et le reste, il faut prévoir un nouveau déficit de l'ordre de 125 millions de dollars, au bas mot. De sorte que le régime Bennett, en définitive, aura alourdi notre dette nationale de près d'un milliard. Voilà ce que l'expérience d'un régime conservateur coûtera au pays. Cent dollars de plus par tête. Hommes, femmes, enfants, personne n'y échappera car cela est comme une hypothèque sur la tête de chacun. Le fardeau pèse même sur les malheureux qui en sont réduits au secours direct. Ils sont 1,250,000.

Dans ces conditions, il n'y a qu'un remède: la dissolution. Le gouvernement, n'ayant pas su trouver de remèdes adéquats aux problèmes de l'heure, ne saurait retarder d'avantage l'appel au peuple. Qu'il fasse place à un autre régime, muni d'un nouveau mandat, et qui appliquera les principes et l'économie du libéralisme. Telle est la portée de l'amendement, bref et impérieux, qui fut présenté par M. Ralston à la fin de son admirable discours.

Les nouveaux impôts contenus dans le budget excitent l'ironie de M. Ralston. Il s'avère en définitive que la nouvelle politique du gouvernement n'est pas aussi radicale qu'on le prétend. M. Bennett se réclamait, à grand fracas, des rouges de Moscou et d'ailleurs. Mais, à vrai dire, il ne dépasse pas le rose pâle.

Les riches vont payer, disait M. Bennett dans ses discours à la radio. Et aussi les corporations sans vertu et sans âme. Or, il y a bien une surtaxe de 3% sur les revenus dépassant \$14,000. Mais on ne voit pas, d'après la nouvelle échelle de l'impôt, que les revenus très considérables soient atteints dans la même proportion. Et les corporations s'en tirent à bon compte.

Mais les petites gens ne s'en tirent pas aussi bien. Ainsi la taxe sur le sucre est maintenue. Au prix actuel du sucre, cette taxe est de l'ordre de 25%. Pourtant le gou-

vernement trouve le moment opportun de réduire de 40% les droits d'accise sur les alcools. Et la taxe de vente subsiste. Voilà qui pèse surtout sur les pauvres gens, qui sont les plus nombreux. Voilà ce que réalise la masse du peuple qui souffre et qui n'attend que l'occasion d'exprimer, par son vote, son véritable sentiment à l'égard d'un régime qui fit la ruine du pays.

LETTRE DE QUEBEC

"JAMAIS LE PARTI CONSERVATEUR N'EST DESCENDU AUSSI BAS !"

Paroles désormais célèbres dans l'histoire politique de notre province! Apostrophe vengeresse formulée à regret par un chef de gouvernement qui prend au sérieux ses responsabilités, mais si justement méritée par un chef d'opposition qui semble éprouver un plaisir sadique à compromettre, par ses tactiques indignes d'un représentant du peuple, le peu de réputation dont jouissait encore le parti conservateur!

Tout un parlement était consciencieusement penché depuis plusieurs semaines sur un texte de loi destiné à relever le courage de nos cultivateurs et de nos chômeurs, et cherchait à étudier, dans tous ses détails, une des plus importantes mesures de la session présente. Au moment même où nos députés allaient enfin adopter presque à l'unanimité ce projet de loi, proposé par l'honorable M. Vautrin et destiné à promouvoir le retour à la terre et à la colonisation, voici que M. Duplessis ne craint pas de se ridiculiser en prolongant, durant plusieurs heures, la sottise obstruction à laquelle il a l'habitude de recourir quand il n'a pu autrement faire avorter une mesure d'intérêt public.

Et ces petits moyens, qui font rougir le peuple de honte et de colère, sont encore tolérés dans un pays civilisé dont les problèmes se compliquent de jour en jour et requièrent l'attention soutenue de tous les hommes d'Etat conscients de leur devoirs! On prête gratuitement au pouvoir, dans certains milieux conservateurs, l'intention de recourir au bâillon pour mater les esprits en délire des séides de M. Duplessis. Le citoyen qui a quelque tempérament et assiste à des scènes disgracieuses comme celles dont l'opposition vient de donner encore un échantillon ne désire-t-il pas spontanément qu'on mette enfin trêve à cette politique bouffonne de la gauche, plus digne de la muselière que du bâillon.

En toute équité, faisons toutefois en faveur des trois partisans de M. Duplessis qui se sont refusés à le suivre dans le maquis d'illogismes où s'embourbe toujours d'avantage notre pauvre chef de l'opposition. C'est un signe des temps: plusieurs de ses rares soldats, sachant d'avance battus sous le drapeau si mal tenu de ce conservatisme de pacotille, quittent leurs rangs déjà décimés par l'opposition publique et chercheront à faire groupe à part ou à sympathiser avec des éléments moins indignes de la faveur populaire.

M. Barré lui-même se chargea, mardi dernier, de donner une leçon à son chef et ne craignit pas de lui rétorquer en pleine Chambre: "Même le chef de l'opposition peut se tromper, et c'est d'autant plus grave qu'il est le chef de son parti, tandis que je ne suis que le député de Rouville!"

Mais c'est M. Taschereau qui réussit à stigmatiser ses adversaires avec une fermeté maitressée d'homme et sous l'inspiration de l'homme au sens des convenances le chef "hystérique" de l'opposition: "Je dis que jamais le parti conservateur n'est tombé aussi bas qu'il l'est aujourd'hui; jamais il n'a atteint les bas-fonds où il croupit. J'ai connu les Flynn, les Cousineau, les Sauvés, les Pelletier, etc. Jamais le parti ne s'est abaissé au niveau où il est aujourd'hui."

C'est une tâche facile sans doute, mais bien triste à remplir, que celle d'accuser le pouvoir de toutes les turpitudes politiques; de détourner constamment l'attention de la Chambre sur des vices; de prêcher à notre peuple qu'il est le plus mal administré de la terre, d'exciter l'envie et la révolte chez les mécontents, les paresseux, les incapables et les malheureux.

Heureusement, les esprits aver-

L'AVOCAT ELIE AUCLAIR

(1840-1866)

(Ecrit pour L'AVENIR DU NORD)

A la mi-mars, je recevais de mon collègue de la Société Royale, M. Francis-J. Audet, archiviste d'Ottawa, cette note: "Je suis à préparer les biographies des avocats du Bas-Canada de 1765 à 1867. Parmi eux, je trouve un Elie Auclair, qui fut admis au barreau le 10 juillet 1863. Est-ce votre père? Dans l'affirmative, je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien me donner quelques renseignements précis sur sa famille, sa vie et sa carrière..." En effet, cet Elie Auclair est mon père, un père que je n'ai pas connu, puis qu'il est mort avant ma naissance, mais dont ma mère, si aimante, m'a appris à vénérer la mémoire, avant de partir, elle aussi, un demi-siècle après lui, pour le voyage d'où l'on ne revient pas. J'ai donc cherché dans mes souvenirs et rassemblé ce que la tradition m'a conservé, et voici la notice que j'ai écrite pour mon distingué collègue et ami, M. Audet, au sujet de mon père depuis si longtemps défunt. Je m'excuse auprès des lecteurs de l'Avénir du Nord de ce que cette évocation a trop de personnel aux miens et à moi-même. Mais, j'ai écrit, depuis quarante ans, tant de notices biographiques que je puis bien me permettre, sans qu'on s'en offense, de publier aujourd'hui celle de mon propre père.

Elie Auclair est né à Saint-Vincent-de-Paul (île Jésus), dans le rang Saint-François, le 21 mars 1840, et il a été baptisé le lendemain par le curé du temps, M. Romuald Mercier, qui fut à Saint-Vincent de 1839 à 1847. Il a fait ses études classiques à Sainte-Thérèse de 1853 à 1860. Marié en 1862 à Caroline Leclerc et admis au barreau en 1863, il est mort accidentellement le 6 février 1866, à pas tout à fait 26 ans, en se rendant de Montréal à Saint-Vincent par une nuit de tempête.

D'après le dictionnaire des familles de Charlebourg de Mgr David Gosselin, deux Auclair, André et Pierre, les fils de Jean Auclair et de Suzanne Aubineau, de Saint-Vincent, évêché de La Rochelle, sont venus de France en Nouvelle-France au dix-septième siècle, se sont mariés à Charlebourg, le premier en 1679 et le second en 1681, et ont fait souche. L'ancien curé de Québec, l'abbé Joseph Auclair (1813-1887), descendant de Pierre. L'un des fils d'André, François, fut le père de Jean-Baptiste, qui vint s'établir dans l'île Jésus et s'y maria à Saint-Vincent, en 1791. Son fils, Louisonnet, est le père d'un autre Jean-Baptiste, né en 1808, marié en 1828, à Saint-Vincent, avec Flavie Gravel, dont est née une famille de quinze enfants. De ces quinze sont: mon père, l'avocat Elie Auclair, et deux oncles qui sont devenus prêtres, l'abbé Magloire Auclair, ancien curé de Saint-Jean-Baptiste de Montréal (1846-1911), et l'abbé Zéphirin Auclair, ancien curé de Saint-Antoine puis de Saint-Polycarpe (1850-1916).

Le premier Auclair, venu à Saint-Vincent de Charlebourg vers 1760, était menuisier et à l'emploi des Messieurs du séminaire de Québec, seigneurs de l'île, au moulin du crochet. Ses descendants se fixèrent au rang Saint-François comme cultivateurs. Jean-Baptiste Auclair et sa femme Flavie Gravel, dont le quinzième enfant vint de naître en 1850, n'étaient pas riches et leur "terre" n'était pas grande, quand, à l'examen de l'école du rang, à l'été de 1853, le curé Etienne Lavoie, futur chanoine, qui fut à Saint-Vincent de 1847 à 1853, remarqua le jeune Elie, qui avait 13 ans, et proposa à ses parents de le mettre au collège. — "Mais, objecta le père, comment pourrai-je supporter le coût de son instruction? Je n'ai guère de moyens." Le curé arrangea les choses, comme l'ont fait tant de curés d'alors, inlassables bienfaiteurs de la jeunesse, et, à l'automne, Elie entra au séminaire de Sainte-Thérèse.

tis, qui forment encore la grande majorité de notre population, savent où sont leurs véritables amis. Se faisant fort d'appuyer les compétences d'en haut, les francs libéraux contribueront à tempérer les iniquités d'en bas et à moucher de définitive façon ces lampions de discorde et de mensonge dont la flamme est plus macabre qu'incendiaire.

JEROME

Il a été là le condisciple du juge Routhier, du sénateur David et de Mgr Nantel, et le confrère de classe de l'avocat Danis, du marchand Cyriaque Filiatrault, de l'avocat Arthur McMahon et de l'abbé Amédée Thérien. Je n'en nomme évidemment que quelques-uns. Au témoignage des anciens, dont Mgr Nantel et le sénateur David, le condisciple Auclair avait de la facilité, du goût pour les lettres et un beau talent de parole. Avant la fin de sa philosophie, il s'en alla étudier le droit à Montréal, où il suivit les cours de Bibaud chez les Pères Jésuites. Il le fit avec succès, s'intéressa aux associations de jeunes, comme l'Institut canadien, avant sa condamnation, et l'Union catholique, que dirigeait un Père de la Compagnie de Jésus. Religieux, pieux même sans bigoterie, il fut comme tant d'autres de l'époque, pénitent du chanoine Fabre, le futur archevêque, et donna quelques conférences qui furent remarquées. Seulement, il n'était pas riche, et son père, modeste habitant maintenant "à sa rente" au village Saint-Vincent, ne pouvait que lui fournir le nécessaire.

Quand même, n'étant encore qu'étudiant, à 22 ans, au printemps de 1862, il épousa Caroline Leclerc, qui n'en avait que 16. C'était la fille cadette d'Olivier Leclerc, ancien marchand des bords du Richelieu, et d'Aglaée Perrault, des Perrault de Saint-Antoine, de braves et honnêtes gens également, récemment fixés à Montréal, où ils tenaient maison de pension et dont l'étudiant Auclair était l'un des pensionnaires. Ce fut un mariage de jeunes et un mariage d'amour, peut-être trop hâtif, que j'ai raconté déjà, dans un article que l'Avénir du Nord a reproduit dans sa livraison du 9 novembre 1934, sous le titre de *Roman vécu*. Au lendemain de ces épousailles, restées secrètes pour le grand nombre, la jeune épouse continua de suivre ses classes au couvent des Sœurs de la Providence à Saint-Vincent et l'étudiant marié trop jeune s'en alla pour trois ou quatre mois apprendre l'anglais quelque part dans le Vermont aux Etats-Unis. De retour à Montréal à l'été, il prit sa jeune femme avec lui et continua de pensionner chez ses beaux-parents et de suivre son cours de droit. Le 10 juillet 1863, il était admis au barreau de Montréal.

Marié, bientôt père d'un premier enfant, une fille, et maintenant avocat, il songea à ouvrir un bureau. L'argent hélas faisant toujours défaut, il alla tenter la chance, en société avec l'avocat Marchand, dont la veuve a fondé plus tard à Montréal l'académie qui portait son nom, dans la ville naissante de Saint-Hyacinthe, où vivaient plusieurs parents de sa femme, des Perrault. Il y fut l'ami de Mercier, un compagnon d'étude à Montréal comme Chapeau, et il vécut d'espérance. Mais la fortune tardait à lui sourdre. C'est à Montréal qu'il voulait s'établir. Il pensa à emprunter l'un de ses frères, un habitant de Saint-Vincent, mais ne put s'y résoudre. Sur les entrefaites, la guerre de sécession aux Etats-Unis (avril 1861-avril 1865) entraînait dans sa dernière phase. Beaucoup de jeunes Canadiens, attirés par la solde et le goût de l'aventure, s'enrôlaient sous les drapeaux de l'armée du nord. Le jeune avocat, après être allé frapper à la porte du curé de Québec, M. Auclair, son cousin éloigné, qui se contenta de lui donner des bons conseils, résolut soudain de s'engager, lui aussi, dans l'armée américaine. C'était à l'été de 1864 — et non en 1862 comme je l'ai écrit dans *Roman vécu* sur la foi d'un souvenir imprécis. — Il partit aussitôt pour le champ de bataille et servit six ou sept mois sous les ordres du général Grant. Il s'était donné, en devenant soldat, le nom de Julien, ainsi que faisaient plusieurs autres qui prenaient un nom d'emprunt pour éviter qu'on les sache sous les armes. Pendant qu'il était absent, un deuxième enfant lui naquit, un garçon cette fois, qui ne vécut que quelques mois. La paix faite chez les Américains en avril 1865, Elie Julien, ou mieux l'avocat Elie Auclair, revint avec quelques moyens — pas beaucoup! — et essaya, dans la grande ville, de se tailler un avenir. De fait, les choses s'ameliorèrent. Il fit un stage, je crois, chez l'avocat Pominville, l'associé plus tard de Cartier. Sa femme et lui s'aimaient bien, un troisième enfant était attendu. Le jeune avocat allait entrer au bureau légal du

"En marge de la politique"

PAR ATHANASE DAVID (1)

(Suite)

DEUXIEME PARTIE CHAPITRE TROISIEME "FORMER UNE ELITE ECONOMIQUE"

Dès le début de ce chapitre, M. Athanase David pose le problème de l'avenir économique de la province de Québec. Vu la marche des événements, les changements qui se sont opérés aux quatre coins du monde depuis tout au plus quinze ans, M. David se demande si la formation donnée jusqu'ici à nos enfants est suffisante, adéquate. Continuant à faire, pour ainsi dire, l'inventaire de nos valeurs nationales, des qualités de notre race, des

futur juge Drummond au printemps de 1866, quand se produisit, au début de février, le malheur qui devait tout ruiner.

Aux premiers jours de ce mois de février 1866, l'avocat Elie Auclair devait assister, à Saint-Vincent, à une assemblée politique du populaire Pétus Labelle (l'oncle de M. Edouard Montpetit), un champion de la cause libérale. Il avait promis d'être là, et il tenait à remplir sa promesse. On était au 5 février. Il manqua la voiture publique — le stage — qui faisait le service entre Montréal et Saint-Vincent. Il partit quand même, à pied, comptant qu'un habitant de ses connaissances, revenant du marché, le prendrait en route. Il y a quatre bonnes lieues de Montréal à Saint-Vincent. Dans cette nuit du 5 au 6 février, par un froid très vif, une tempête de neige s'éleva. Le pauvre voyageur, arrivé sur les bords de la Rivière des Prairies, se sentit lassé, harassé, épuisé. Il alla frapper à la porte de la seule maison qui se voyait là. La maîtresse du logis, n'ayant personne avec elle cette nuit-là, n'osa pas ouvrir à un étranger. On n'en a jamais su davantage. Le lendemain, un passant découvrit, dans un banc de neige, près de la rivière, gelé et raidi par le froid, le corps du malheureux avocat. Une syncope sans doute l'avait saisi et la tempête avait fait le reste.

Ce fut, dans les deux familles, un deuil qui se prolongea, une désolation. Les amis le pleurèrent. L'O. David écrivit dans un journal une note sympathique. Un avocat de 26 ans, ça ne laisse pas beaucoup de souvenirs, si ce n'est pour ses proches. On oublia vite. La pauvre jeune veuve de 21 ans faillit en mourir. Cinq mois plus tard, son troisième enfant vint au monde. Elle restait bien pauvre, avec deux orphelins. Dans la suite, ses deux beaux-frères prêtres lui aidèrent à élever et à faire instruire sa fille et son fils. Chrétiennement, elle s'était résignée. Mais elle ne s'est jamais remariée et, toute sa vie, elle a porté le deuil jusqu'à sa mort à 70 ans.

L'avocat Elie Auclair a été inhumé, par le curé Norbert Lavallée, qui fut à Saint-Vincent de 1853 à 1881, dans le cimetière de sa paroisse natale, le 9 février 1866. Deux jeunes ecclésiastiques, l'abbé Alfred Charbonneau, le frère de l'une de ses belles-sœurs, et l'abbé Magloire Auclair, son propre frère, signèrent au registre avec M. le curé.

Venu au monde après sa mort, le 1er juillet 1866, je suis allé bien souvent, dans mon enfance, conduit par ma bonne et pieuse mère, avec ma sœur aînée, aujourd'hui Mme Avila Gareau, de Saint-Polycarpe, chez qui je vis en retraite, prier sur la tombe de mon pauvre père, mort si jeune, plus riche d'espérances et d'illusions que d'autres biens, dans le vieux cimetière qui entourait l'église. Le sénateur David m'a plus d'une fois répété que son ami, l'avocat Auclair, promettait une belle carrière, parce qu'il avait du talent et se montrait courageux. L'ancien sénateur Bellefleur, de Saint-Vincent, m'a dit la même chose. La Providence en a décidé autrement.

En me plaçant au simple point de vue humain, je me demande parfois si, pour ceux qui s'en vont, mais non pour ceux qui restent, il ne vaut pas mieux mourir jeune? C'est un problème difficile à résoudre, comme tout ce qui concerne cette vie future, que la foi nous montre lumineuse pour les croyants fidèles, mais qui n'en demeure pas moins, aux yeux de la nature, pleine d'imprévu et de mystères.

L'abbé Elie-J. Auclair

moyens et des méthodes dont nous nous sommes servis et que nous utilisons encore pour préparer l'avenir, il trouve dans notre passé des raisons d'espérer.

"Le présent m'inquiète peu", dit-il. Dans l'effort que font tous les pays pour se relever et rétablir leur équilibre, "notre Canada français, habitué qu'il est de traverser crises, orages et tourmentes, finira bien par triompher de tous les obstacles qui entravent actuellement son essor."

"Mais lorsqu'il aura, d'un pied ferme, repris sa marche ascensionnelle, sera-t-il en mesure d'atteindre son but?"

L'avenir préoccupe M. David. Il désire ardemment, qu'en prévision de cet avenir, les Canadiens-français rendent plus parfaite et plus forte leur armature économique.

"Il est des domaines dans lesquels le passé nous a peu incités à nous développer. En effet, lorsque, au lendemain de 1763, notre peuple dut prendre conscience de lut-même et s'affirmer comme entité, son avenir paraissait sombre, difficile, voire indéchiffrable. C'est ce qui explique et semble justifier le départ, vers cette époque, des négociants, des marchands et de tous ceux qui s'étaient installés chez nous, beaucoup plus par intérêt personnels que pour ceux de la colonisation française."

"Cet avenir, si aléatoire et si difficile à percevoir, obligea notre peuple délaissé, mais courageux, à se replier sur lui-même et à rechercher, dans les qualités héritées de ses ancêtres, les sources de vie nationale et les forces nécessaires pour continuer sa route."

Encore une fois, M. Athanase David rend hommage au passé quand il dit: "Je ne crois pas que nous ayons le droit d'adresser au passé le moindre reproche. Notre vie était alors guidée par les nécessités du temps. Nous avions à lutter, à résister, et notre résistance devenait l'élément essentiel de notre existence."

Dans le passé, nos pères se préoccupèrent tout d'abord de s'emparer du sol par l'agriculture. "Nos ressources naturelles: mines, forêts, forces hydrauliques, tout ce qui alimente les grandes industries, nous laissaient à peu près indifférents. Aujourd'hui, on entend quelquefois exprimer le reproche que ces richesses soient exploitées par nos compatriotes anglais et, souvent, par des étrangers, et soient même devenues leur propriété. C'est un fait, mais il ne faut pas oublier que toutes ces richesses attendaient depuis longtemps la main de l'homme pour être transformées."

"Certes, nous étions, au pays du Québec, les premiers. Nous aurions pu, peut-être aurions-nous dû, nous en emparer, mais les capitaux nous manquaient."

"Dans ce désintéressement à l'égard du progrès économique de notre province, n'y a-t-il pas lieu de voir le résultat d'une éducation que nul ne peut blâmer, car pour la juger, il faut se placer au temps où elle était dispensée."

Un autre souci qui occupe l'esprit de la vieille génération et qui explique l'enseignement aussi bien que l'orientation qui furent données à notre peuple, c'est la nécessité de susciter des vocations sacerdotales. "C'était un devoir inéluctable, dit M. David, puisqu'il importait souverainement de prodiguer à nos gens les consolations d'une religion qui relevait leur courage. Ne fallait-il pas créer des institutions d'enseignement où les nôtres iraient puiser l'instruction nécessaire à notre vie nationale?"

De là naquirent les séminaires. "Mais plusieurs jeunes hommes de chez nous, dépourvus d'une vocation religieuse, se dirigeaient, au sortir de ces maisons d'enseignement, vers les professions libérales, ils devenaient avocats, médecins, notaires. Immédiatement leur formation intellectuelle faisait d'eux les chefs de file laïques de ceux qui cherchaient une direction..."

"La résistance politique pour assurer la survivance retenait à ce point l'attention des hommes de chez nous, qu'ils n'eurent guère le temps de penser au développement de notre puissance économique."

(Suite à la deuxième page)

(1) Les éditions Albert Lévesque, Montréal, 1935.

UNE MISE AU POINT QUI S'IMPOSE

Dimanche soir dernier, M. Eugène Léveillé, notaire, a prêté au poste de radio C.R.C.M. les idées de l'Association Libérale Nationale.

C'est sans importance. Toutefois, si M. Léveillé a le droit d'avoir et de varier ses opinions politiques, il n'a pas celui d'usurper un titre pour donner plus de poids à ses paroles. Or, c'est ce qu'il a fait à la Radio en s'annonçant et en se faisant présenter comme le secrétaire de l'Association Libérale du comté de Terrebonne.

Jamais M. Eugène Léveillé n'a été nommé à ce poste par les libéraux du comté de Terrebonne. De plus, l'aurait-il été qu'il n'aurait plus le droit de se prévaloir de ce titre parce qu'il est sorti des rangs du parti libéral pour combattre le gouvernement Taschereau qui a toute la confiance des libéraux du comté de Terrebonne et des électeurs fidèles de l'honorable Athanase David.

Jules-Edouard Prevost

J'ACCUSE!...

Sous ce titre, M. Edmond Turcotte publie, dans le Canada de mardi dernier, ce qui suit:

Devant le grand tribunal de l'opinion libérale de la province de Québec, et au nom de tous les libéraux qui estiment que le piège de l'Action dite nationale et libérale est depuis assez longtemps tendu,

J'ACCUSE le chef de ce mouvement, M. Paul Gouin, de donner à ceux qui parlent publiquement en son nom l'ordre de ne combattre ni M. Bennett, ni M. Duplessis. — Et je demande POURQUOI?

J'ACCUSE M. Paul Gouin d'être en rapport avec M. Duplessis par l'intermédiaire de son lieutenant à Québec, M. Ouellet, conseiller législatif. — Et je demande POURQUOI?

J'ACCUSE M. Paul Gouin d'avoir LUI-MEME des entretiens secrets avec M. Duplessis. — Et je demande POURQUOI?

J'ACCUSE M. Paul Gouin de garder le silence devant l'invitation publique et directe de M. Dupré de s'unir au parti conservateur. — Et je demande POURQUOI?

J'ACCUSE M. Paul Gouin d'avoir indiqué ses vraies couleurs en renonçant implicitement à continuer de faire porter à son groupe l'étiquette libérale. — Et je demande POURQUOI?... oui, pourquoi il ne l'a pas fait plus tôt.

J'ACCUSE enfin M. Jean Martineau, et quelques libéraux dévoyés comme lui, de faire inconsciemment le jeu des tories, et des pires ennemis de la cause libérale qu'ils disent leur être chère. — Et encore, je demande POURQUOI? Voilà l'accusation. Que répond la défense? Et que pense le grand tribunal libéral d'un silence qui est un aveu?

Edmond TURCOTTE

SILHOUETTE

ENCORE JEUNE A CINQUANTE-NEUF ANS!

Qui pourrait soupçonner que ces yeux narquois et pétillants d'intelligence, que ce sourire sceptique se dessinant sur des lèvres minces qui accusent une physionomie déjà volontaire et réfléchie, que cette tenue toujours impeccable et élégante sans affectation, appartiennent à un homme de cinquante-neuf ans? Et pourtant, les journaux nous apprennent, la semaine dernière, que l'honorable M. Jacob Nicol entraînait, le 14 de ce mois, dans sa soixantième année! Pour qui a l'avantage d'un contact quotidien avec ce gentilhomme dont le travail, parfois écrasant, n'altère jamais la bonne humeur, cette nouvelle ne fut pas prise au sérieux. M. Nicol a beau être né en 1876, il n'a certainement pas cinquante-neuf ans. Voyez-le assis à son bureau de travail. Il décaïchète prestement les lettres qui s'y sont entassées depuis la veille. Un coup d'oeil rapi-

(Suite à la dernière page)

En marge de la politique

(Suite de la première page)

D'autres, pendant ce temps-là, songeaient à acquiescer à la richesse. Les nôtres, étant moins convaincus de son utilité. Nos chefs cherchaient surtout à assurer à ceux qu'ils dirigeaient une vie nationale tranquille, calme, le maintien de leurs droits et l'exercice de leurs libertés.

"Enraciné dans le sol du Québec, le paysan voulait lui conserver les charmes et les traits imprimés par les premiers défricheurs, les pionniers et les colons."

Avant de réclamer une élite économique, M. David salue de nouveau la génération d'hier et son œuvre. Le désir et la volonté des Canadiens-français d'hier sont le reflet de toute une époque, dit-il, et jamais nous ne répéterons trop souvent aux jeunes générations que l'union de ces forces vives que furent l'idée religieuse et l'idée nationale, ouvrant les routes qui mènent au sacerdoce ou vers la profession, a été le salut d'hier. Les directives de demain, il faut les puiser dans l'étude de ce passé splendide, sans toutefois négliger les nécessités du présent. Il faut accepter comme condition de vie la préparation de l'influence du groupe canadien-français dans le domaine économique."

Tournant ensuite les yeux vers l'avenir, M. David indique la voie à suivre: "Le monde depuis cinquante ans, a largement évolué et partout la nécessité d'une industrialisation rationnelle et raisonnée s'est imposée à la considération de ceux qui avaient mission de conduire les peuples et les nations..."

"Au milieu des peuples entreprenants qui nous entourent, dans un pays où des mentalités diverses s'agitent, Québec ne doit pas rester en arrière, et, armé de son seul passé, croire qu'il peut sans danger affronter l'avenir."

"Il lui a fallu, comme ses voisins, accepter le principe et la doctrine de l'industrialisation."

Avant d'aller plus loin, M. David croit bon de réitérer sa foi en la fidélité du sol qui doit rester la base de notre vie nationale. Il déplore le fait universel de la désertion des campagnes pour les villes industrielles.

"Je crois, dit-il, que c'est un devoir qui s'impose à notre sentiment national raisonné de tâcher à conserver au sol de notre province les bras qui lui sont nécessaires. Or l'attachement au sol est le résultat de longues traditions locales qui doivent être respectées par l'enseignement de l'école, si nous voulons qu'il dure."

"L'école a été, est et demeurera, si on lui fait jouer son rôle véritable, l'agent de recrutement essentiel des ouvriers de la terre..."

"Outre son rôle essentiel au maintien d'une tradition, il faut que l'ouvrier des campagnes continue à fournir à l'ouvrier des villes les produits de la terre indispensables à la vie familiale de celui-ci. C'est donc affirmer que, dans une province comme la nôtre, le rôle que doit remplir l'agriculteur dans l'agencement des forces économiques et nationales est immense."

"Voilà pourquoi la création des centres industriels, surtout des centres à industries variées, ne devrait pas nous alarmer."

L'industrialisation dont le monde reconnaît la nécessité peut assurer à la province de Québec, affirme M. David, dans le domaine économique, et par là même dans le domaine national, une influence qu'elle n'a pas aujourd'hui. Notre petit peuple a besoin de grandir pour vivre. "Pour réaliser ces vœux, ce ne sont pas des mots qu'il faut, mais des actes, et les peuples comme les individus sont bien près de décliner lorsque, se laissant bercer par les souvenirs du passé, si glorieux soient-ils, ils commencent à se croire en sécurité et résistent au besoin de préparer l'avenir."

M. David explique ses vœux et sa pensée sans équivoque: "Loin de moi le désir de bouleverser l'ordre scolaire existant; loin de moi le désir de voir nos jeunes gens abandonner les écoles de haute culture et de formation générale pour se contenter d'être des boutiquiers, loin de moi, je le répète, la pensée de blâmer ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Mais pourquoi, par une orientation sage, éclairée, ne dirigerions-nous pas vers l'industrie, la finance, les grandes entreprises commerciales, une partie de notre élite, pour que demain, affirmant sa compétence devant nos compatriotes anglais, elle s'impose à leur attention et à leur considération?"

"Il y a cinquante ou soixante ans, malgré la direction donnée à notre éducation, plusieurs de nos nôtres s'affirmaient dans le domaine économique. Nous avions de grandes entreprises, entre nos mains, nous dirigeons des commerces importants, et certaines industries portaient des noms canadiens-français. "Aujourd'hui, il est pénible de constater que, faute de constance et de persévérance, trop de ces entreprises ont disparu ou ont été vendues..."

"De plus, si la génération montante veut se rendre compte de ce que donnera à la province de Québec son effort dans le domaine économique, si elle veut considérer la puissance de l'œuvre qu'elle peut accomplir par une préparation bien

Le contradictoire, — homme ou femme, — éprouve le besoin irrésistible de courir ceux qui l'entourent sous l'empire du caprice qui le domine, et de substituer son avis à leur avis, afin de démontrer aux autres comme à lui-même que le monde n'est peuplé que d'imbéciles... à la réserve de sa propre personne, et de quelques autres qu'il lui plaît d'élever sur un pavois éphémère; mais il dispense son approbation seulement aux talents contestés, en se réservant de la leur retirer à la première occasion; il se dédommage de cet effort en niant les gloires incontestables.

La contradiction est une mauvaise habitude de l'esprit, qui peut cependant s'allier à la bonté du cœur, et même à des actes généreux; malheureusement elle a pour résultat de rendre la reconnaissance difficile, et en certains cas impossible. J'ai étudié un caractère que l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer et de détester à la fois. On l'aimait... c'était une femme... pour le bien qu'on lui voyait faire; elle avait une bonté active et ingénieuse, qui embrassait à la fois l'ensemble et les détails; dure à elle-même, généreuse pour autrui,

elle se constituait dès maintenant l'animatrice d'une puissance nouvelle qui, s'ajoutant à celle que doit nous donner la culture intellectuelle, fera de Québec la province la plus puissante du Dominion.

"Que l'on songe que dans le Québec, au point de vue matériel, il reste énormément à faire. Les richesses du sous-sol ont été à peine touchées. La force hydraulique est à peine aménagée. Nous avons une main-d'œuvre égale à celle de nos voisins au point de vue énergie, et supérieure si l'on se place au point de vue de sa résistance à toutes doctrines subversives pour la société..."

"Le jour n'est-il pas venu où nos bacheliers de collèges classiques ne doivent plus regarder le commerce, l'industrie et la finance comme une occupation inférieure à leur culture et à leur formation; le jour n'est-il pas venu où ils doivent comprendre que les œuvres strictement utilitaires peuvent être le reflet d'un idéal, lorsque le sentiment qui les fait accepter est dicté par le désir de servir son pays ou, dans le cas présent, sa province?"

"Serait-ce vraiment trop demander aux Canadiens-français désireux de seconder les efforts de ceux qui ne cherchent qu'à assurer la vie de leur peuple, de consentir à reconnaître qu'en effet les temps sont changés. Et même s'il faut faire le sacrifice de certains rêves longtemps nourris, n'hésitons pas si ce sacrifice nous épargne de n'être que des îlots parmi les peuples entreprenants qui nous entourent."

M. Athanase David termine cet important chapitre en déclarant qu'il croit à la nécessité de la fortune: "Je crois à la nécessité de l'argent, parce qu'il nous permettra d'accomplir les grandes œuvres que notre destinée nous impose sur ce continent."

"Cette mission, nous ne la remplissons qu'à la condition de mettre au service de l'œuvre matérielle les vertus qui nous ont permis, dans le domaine national, d'exister, de demeurer et de vivre: initiative, persévérance et solidarité."

M. David insiste sur le travail comme base de vie, sur l'effort comme source de permanence. C'est là la garantie de l'avenir. "L'avenir, s'exclame-t-il, mot fait d'espoir et de crainte, d'ambition et d'hésitation, d'aspiration et d'inquiétude! Pourtant, c'est le devoir des peuples, du nôtre tout particulièrement, de dominer l'avenir et non pas de se laisser dominer par lui."

"Si nous réalisons ce vœu sincère que nous avons tous au fond du cœur, nous pourrions voir, très prochainement, une population agissante intellectuellement et économiquement qui gardera à travers la bousculade des années, un attachement solide, sincère, à ce qui a été la raison de sa force dans le passé, de sa joie dans le présent et sera, dans l'avenir, source de son bonheur."

M. Athanase David exprime magnifiquement une multitude de vérités! Aussi, nous aimons à le citer copieusement. Nul mieux que lui ne peut plus sûrement convaincre les esprits, vaincre les objections, s'il y en a, et attiser l'enthousiasme dans le cœur de nos compatriotes, surtout des jeunes Canadiens-français qui marchent vers l'avenir.

Jules-Edouard Prévost

(A suivre)

CHRONIQUE

La contradiction

Le contradictoire, — homme ou femme, — éprouve le besoin irrésistible de courir ceux qui l'entourent sous l'empire du caprice qui le domine, et de substituer son avis à leur avis, afin de démontrer aux autres comme à lui-même que le monde n'est peuplé que d'imbéciles... à la réserve de sa propre personne, et de quelques autres qu'il lui plaît d'élever sur un pavois éphémère; mais il dispense son approbation seulement aux talents contestés, en se réservant de la leur retirer à la première occasion; il se dédommage de cet effort en niant les gloires incontestables.

La contradiction est une mauvaise habitude de l'esprit, qui peut cependant s'allier à la bonté du cœur, et même à des actes généreux; malheureusement elle a pour résultat de rendre la reconnaissance difficile, et en certains cas impossible. J'ai étudié un caractère que l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer et de détester à la fois. On l'aimait... c'était une femme... pour le bien qu'on lui voyait faire; elle avait une bonté active et ingénieuse, qui embrassait à la fois l'ensemble et les détails; dure à elle-même, généreuse pour autrui,

elle se constituait dès maintenant l'animatrice d'une puissance nouvelle qui, s'ajoutant à celle que doit nous donner la culture intellectuelle, fera de Québec la province la plus puissante du Dominion.

"Que l'on songe que dans le Québec, au point de vue matériel, il reste énormément à faire. Les richesses du sous-sol ont été à peine touchées. La force hydraulique est à peine aménagée. Nous avons une main-d'œuvre égale à celle de nos voisins au point de vue énergie, et supérieure si l'on se place au point de vue de sa résistance à toutes doctrines subversives pour la société..."

"Le jour n'est-il pas venu où nos bacheliers de collèges classiques ne doivent plus regarder le commerce, l'industrie et la finance comme une occupation inférieure à leur culture et à leur formation; le jour n'est-il pas venu où ils doivent comprendre que les œuvres strictement utilitaires peuvent être le reflet d'un idéal, lorsque le sentiment qui les fait accepter est dicté par le désir de servir son pays ou, dans le cas présent, sa province?"

"Serait-ce vraiment trop demander aux Canadiens-français désireux de seconder les efforts de ceux qui ne cherchent qu'à assurer la vie de leur peuple, de consentir à reconnaître qu'en effet les temps sont changés. Et même s'il faut faire le sacrifice de certains rêves longtemps nourris, n'hésitons pas si ce sacrifice nous épargne de n'être que des îlots parmi les peuples entreprenants qui nous entourent."

M. Athanase David termine cet important chapitre en déclarant qu'il croit à la nécessité de la fortune: "Je crois à la nécessité de l'argent, parce qu'il nous permettra d'accomplir les grandes œuvres que notre destinée nous impose sur ce continent."

"Cette mission, nous ne la remplissons qu'à la condition de mettre au service de l'œuvre matérielle les vertus qui nous ont permis, dans le domaine national, d'exister, de demeurer et de vivre: initiative, persévérance et solidarité."

M. David insiste sur le travail comme base de vie, sur l'effort comme source de permanence. C'est là la garantie de l'avenir. "L'avenir, s'exclame-t-il, mot fait d'espoir et de crainte, d'ambition et d'hésitation, d'aspiration et d'inquiétude! Pourtant, c'est le devoir des peuples, du nôtre tout particulièrement, de dominer l'avenir et non pas de se laisser dominer par lui."

"Si nous réalisons ce vœu sincère que nous avons tous au fond du cœur, nous pourrions voir, très prochainement, une population agissante intellectuellement et économiquement qui gardera à travers la bousculade des années, un attachement solide, sincère, à ce qui a été la raison de sa force dans le passé, de sa joie dans le présent et sera, dans l'avenir, source de son bonheur."

M. Athanase David exprime magnifiquement une multitude de vérités! Aussi, nous aimons à le citer copieusement. Nul mieux que lui ne peut plus sûrement convaincre les esprits, vaincre les objections, s'il y en a, et attiser l'enthousiasme dans le cœur de nos compatriotes, surtout des jeunes Canadiens-français qui marchent vers l'avenir.

Jules-Edouard Prévost

(A suivre)

CAUSERIE SUR LA GRAPHOLOGIE

A l'exception de quelques personnes, la graphologie ne connaissait pas d'adeptes en notre province. On savait bien par l'étymologie que le mot venait du grec, mais on ne se souciait pas de pousser plus loin les recherches.

Depuis trois ans, cette science est devenue à la mode. Les journaux, les revues, la radio, pour répondre aux désirs des lecteurs et des auditeurs, y consacrent une colonne, un quart d'heure. Je voudrais vous en causer pour vous mettre au courant de certains avantages que l'on néglige trop et qui pourraient vous rendre maints services.

Il importe de définir en premier lieu la graphologie: c'est la science de découvrir au moyen de l'écriture le caractère d'une personne et son état de santé.

La santé est le plus grand des biens. Rien ne vaut plus qu'elle. Aussi nous ne devons pas négliger ce qui contribue à nous renseigner sur elle.

L'écriture dans les vieux pays d'Europe, attire l'attention de la profession médicale surtout en France, en Allemagne et en Angleterre. Les Etats-Unis n'ont pas tardé à suivre l'exemple de ces pays.

Le médecin, qui se livre à la graphologie, peut faire un diagnostic précoce de l'état de son malade.

Voyons le rapport qui existe entre la santé et l'écriture. La main, règle générale, sert d'intermédiaire. Il arrive que le pied, la bouche tiennent la plume, mais ceci ne se présente que rarement, car peu subsistent l'amputation des deux mains.

Prenez un homme nerveux. Quand il écrit son tracé est mouvementé et ses lettres de hauteur inégale; l'homme bilieux aura un tracé couché et anguleux; une personne lymphatique a un tracé mou, sans relief et insignifiant; un tempérament sanguin a une écriture régulière et l'encre ne manque pas.

Je procéderai par exemple pour illustrer mes assertions.

Un malade, souffrant de dépression morale, la révélera par ses lignes qui descendront sans cesse. L'exalté a une écriture sans cesse grimpeuse. L'expérience vérifie ces données. Il n'y a rien de surprenant à voir la main nous diagnostiquer l'état moral d'une personne. Si l'on vous annonce une bonne nouvelle, votre figure s'illumine, vos traits se détendent, vous souriez, vous sautez même si vous êtes jeune, l'appétit revient et vous rajeunissez; vous apprend-on une mauvaise nouvelle, votre figure s'assombrit vous devenez triste et morose, l'appétit se sauve. Vous diriez-vous que la main, organe qui manifeste les impressions du cerveau, restât insensible?

Décrivez les différentes maladies et les signes que nous en donne l'écriture serait trop long et il faudrait de plus en plus montrer des spécimens. Ceux que la chose intéresserait, consulteraient avec profit l'ouvrage de Jenny Deseyne. Ils y trouveraient un exposé sérieux, clair, précis.

On peut y recourir aussi pour corriger son caractère. Socrate disait: "Connais-toi toi-même". On s'ignore bien souvent. Une analyse vous dépeint querelleur, peu soigné, vantard, hypocrite ou menteur, le fait vous frappe et désormais vous vous observerez davantage.

Pour remplir sa fin, cette science ne doit pas craindre de méconnaître une personne en lui montrant un défaut, un mauvais côté, autrement ce ne sera qu'une flatterie.

Peut-on seul et à l'aide d'un manuel acquiescer les notions de la graphologie et par la suite décrire le caractère d'une personne? Oui, mais avec les années, de la patience et une pratique sur des documents ou des écrits.

En France, il y a des cours et l'on obtient un diplôme. C'est mieux; on évite ainsi de suivre une fausse route dès le début. Des professeurs expérimentés vous remettent sur la bonne piste.

Je citerai pour ceux qui se sentiraient un attrait pour cette science deux noms: Crépiaux-Jamin et DeSalberg, dont les ouvrages sont autorisés.

Puisse cette causerie vous être de quelque utilité! Puisse-t-elle vous faire comprendre que la vieillesse

le Europe se préoccupe de tous les domaines et que c'est encore vers elle que nous devons nous diriger pour nous éclairer sur la graphologie, son développement, son utilité et sa valeur au point de vue social et humanitaire.

René GAUTHIER

LES BONNES RECETTES

Faisons de la bonne cuisine elle ne coûte pas plus cher que la mauvaise

MENU POUR LE TEMPS DU CAREME

Potage aux tomates. — Faire revenir trois oignons coupés en rondelles, y ajouter des tomates pelées, enlever les graines et les couper en quatre, assaisonner, les laisser cuire un moment, bouillir avec du bouillon, faire frire des croûtons au beurre et verser votre potage dessus.

Poisson blanc rôti. — Tranchez le poisson blanc et placez sur un plat avec du poivre et du sel. Egouttez au-dessus, le jus d'un citron et laissez reposer ainsi pendant une heure. Alors saupoudrez de farine, et faites frire d'un brun clair. Servez avec les sauces suivantes: 2 cuillerées à table de beurre dans une casserole à rôtir, lorsque fondu, ajoutez 2 cuillerées à table de farine. Brassez jusqu'à ce que la pâte soit douce et ajoutez 2 tasses d'eau froide. Brassez jusqu'à ce qu'elle devienne épaisse et ajoutez le poivre et sel. Enlevez du feu et ajoutez 2 jaunes d'œufs battus et le jus de la moitié d'un citron.

Soufflé aux carottes. — Six grandes carottes, bouillon, sel, poivre, une petite cuillerée de farine, trois œufs.

Coupez en quartiers six grandes carottes et faites-les cuire dans de l'eau salée pendant une demi-heure. Finissez la cuisson dans un peu de bouillon. Quand les carottes sont cuites, passez-les dans une passoire et remettez la purée dans la casserole, assaisonnez-la de sel et de poivre et saupoudrez-la d'une petite cuillerée de farine et d'un peu de la cuisson des carottes. Ajoutez hors du feu trois jaunes d'œufs et les trois blancs battus en neige très ferme. Versez ce mélange dans un plat à soufflé beurré et mettez au four à chaleur moyenne pendant vingt minutes. Servez de suite.

Crêpes à la crème. — Faites des crêpes à la manière ordinaire, mais très légères. D'autre part, préparez une crème à la vanille, prenez un plat qui puisse être présenté sur la table, étendez sur ce plat une crêpe et sur cette crêpe une couche de crème, puis étendez de nouveau une crêpe et une couche de crème jusqu'à ce que toutes les crêpes soient employées. Versez le reste de la crème par-dessus le tout. Servez en le découpant par morceaux comme un gâteau ordinaire.

On peut remplacer la crème par une gelée ou une marmelade de fruits, mais alors il faut garnir chaque crêpe et la rouler comme à l'habitude.

ANTALGINE
Pour
Maux de Tête
de Dents et d'Oreilles,
Rhumes, la Grippe,
Névralgies, Rhumatisme,
Douleurs

En Vente Partout 25¢

CONSEILS DE BEAUTE

Pour faire disparaître les petites rugosités sur la peau des jambes et des bras, passez chaque jour une pierre ponce fine sur les membres enduits d'eau savonneuse. Schez et graissez légèrement avec une bonne crème de toilette ou de la glycérine.

Un teint nacré s'obtient en passant tous les mois environ, sur le visage, un jaune d'œuf délayé dans une cuillerée à café de jus de ci-

tron. Laissez sécher pendant un quart d'heure et lavez à l'eau tiède. Pour embellir la peau, lotionnez-la avec un mélange, à parties égales, eau de rose, lait non bouilli et alcool camphré, puis une demi-heure après, effectuez une seconde lotion d'eau de rose additionnée d'un peu d'amidon pulvérisé.

Une bonne crème à démaquillage, un tonique, une crème grasse, ou demi-grasse, sont indispensables pour la toilette de nuit.

L'ALIMENTATION ET LA SANTE

par le Dr JOHN-L. RICE, directeur du Conseil d'Hygiène de la ville de New-York.

C'est la qualité et non la quantité de la nourriture que vous prenez, qui vous conserve en bonne santé. Un régime de pommes de terre, de viande, de pain et de café, vous permettra d'accomplir vos tâches quotidiennes, mais ne vous maintiendra pas en excellente santé. Mais si vous ajoutez des légumes cuits, principalement des légumes-feuilles, une salade de légumes frais, des fruits et un verre de lait à votre menu quotidien, vous donnerez à votre corps les vitamines et les sels minéraux si nécessaires à votre santé.

Un petit déjeuner comprenant un fruit (un fruit frais si c'est possible), des céréales avec beaucoup de lait, des rôtis, du café, du lait ou du cacao, fortifie. A ceci vous pouvez ajouter deux ou trois fois par semaine, des œufs à la coque ou brouillés de préférence, et quelques tranches de bacon.

Le déjeuner n'a pas besoin d'être copieux. Un sandwich ou une salade avec du pain, du beurre et des fruits, forment une bonne combinaison. Comme breuvage, vous pouvez prendre du café, du thé ou du cacao, mais encore mieux un verre de lait. Le dîner devrait être le principal repas et devrait comprendre de la viande, des pommes de terre, deux légumes cuits, un verre de lait, un dessert et du café.

Pendant les mois d'hiver, un ragoût de bœuf, de mouton ou de veau, peut être le plat de viande principal au dîner. Les ragoûts ne coûtent pas cher et sont plus nourrissants que les steaks et les côtelettes. D'autres plats qui ne reviennent pas cher sont les pâtés de poulet au four, les pâtés d'intailles, des fèves au lard, le spaghetti avec sauce à la viande ou aux tomates, et macaroni au fromage.

Les épinards frais ou en conserve, les choux, le céleri, les haricots verts, sont des légumes que l'on peut se procurer facilement l'hiver. Des betteraves, des carottes, des navets, aident à varier le menu. Les soupes au lait et les flans, aident à la variété également. Le fromage est une nourriture importante et on peut s'en servir de mille façons.

Tous les menus que nous suggérons ci-dessus, constituent un régime bien balancé, car ils fournissent tous les éléments nécessaires à la santé du corps. Le meilleur régime

me consiste dans la variation des menus. De plus, l'estomac a besoin d'une nourriture variée. Si chaque ménagère voulait étudier le livre de cuisine de sa grand-mère, elle y trouverait plusieurs moyens de rendre les repas attrayants et d'en faire un régal pour la famille.

CONSEILS PRATIQUES

Pour réparer une glace fêlée. — Il est facile de masquer la fêlure d'une glace, si celle-ci a été fendue dans un coin et sur une petite surface, par l'application d'une guirlande de fleurs que l'on découpera et que l'on collera sur la cassure. Si l'on est capable de faire soi-même un dessin ornemental, on peindra un motif qui s'harmonisera avec l'ameublement, avec des couleurs laquées.

MORT DE MME MARC VERMETTE

Mme Marc Vermette (née Alice Mathieu) épouse du notaire Marc Vermette, de Saint-Janvier, est décédée le 22 du courant. Transportée d'urgence à l'hôpital Sainte-Jeanne d'Arc, de Montréal, elle a succombé à une indigestion aiguë.

La défunte était âgée de 33 ans et 7 mois.

Le service a eu lieu, lundi, à Saint-Janvier et l'inhumation à Sainte-Thérèse.

Nous prions M. Marc Vermette d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

LES TEINTURES POUR LES CHEVEUX

Le Code d'Hygiène de la ville de New-York exige que toutes les teintures pour les cheveux qui renferment de l'aniline ou l'un quelconque de ses dérivés portent une étiquette qui le mentionne et que le paquet renferme une direction d'épreuve dite de prédisposition. Cette épreuve consiste à déposer une petite quantité de la teinture sur une partie du corps où la peau est particulièrement sensible. Si, 24 heures après l'épreuve, il ne s'y produit pas d'irritation, on peut employer la teinture. S'il se manifeste un rash (éruption ou rougeur), au point de l'épreuve, la teinture doit être rejetée.

Traitez
l'IMPURETÉ du SANG
DODD'S KIDNEY PILLS
TRAITEMENT
DE TOUTES LES MALADIES
REUMATISME
4087 THE PROPRIETARY

Pilules Dodd pour le Rein

Un prix normal

La Pharmacie Landry est actuellement le seul endroit de la province, et probablement du Canada, où vous obtiendrez une huile venant directement de Norvège, toujours fraîche et, par conséquent, possédant toutes ses vitamines naturelles, sans payer des prix fantaisistes.

Vous ne pouvez obtenir ailleurs une telle qualité à aussi bas prix: 6 onces, 0.25; 16 onces, 0.50; 40 onces, 1.00; le demi-gallon, 1.50; le gallon, 2.75.

Notre huile de foie de morue vient directement de Norvège. En ouvrant le baril, nous embouteillons tout son contenu en bouteilles de 6 onces, 16 onces, 40 onces et en demi-gallon et apposons sur l'étiquette la date de l'embouteillage.

Conservé au frais, ce produit se prendra facilement pendant une période de trois mois. Malgré cette certitude, nous ouvrons un nouveau baril à chaque mois et ce qui nous reste est vendu à perte comme huile de foie de morue pour les animaux, au prix de 1.35 le gallon.

Nous avons aussi une huile de foie de morue pour les volailles à 85 sous le gallon.

OSCAR LANDRY PHARMACIEN

Une pharmacie très bien assortie

Tél. 461 339, rue Saint-Georges

PANEGYRIQUE DE SAINT JEROME

prononcé par le
R. PÈRE PAUL-ARSENÉ ROY, O. P.
à l'occasion de la bénédiction solennelle de la statue de ce saint, dans l'église de Saint-Jérôme, dimanche après-midi, le 24 mars 1935.

M. le Curé,
Mes Frères,

Il y avait longtemps que la niche du Maître-Autel attendait l'arrivée de son patron: depuis un quart de siècle et plus! Cependant, dans l'intervalle, le Sacré-Cœur faisait bonne garde et protégeait quand même du haut de son piédestal les paroissiens de Saint-Jérôme.

Mais il est content, j'en suis sûr, de lui céder la place, car là-haut, au ciel, les saints ne sont pas jaloux les uns des autres, et le Sacré-Cœur encore moins. Le S.-Cœur est heureux qu'on honore les saints, et surtout ceux-là que l'Eglise donne comme patron à une paroisse. Or, depuis 1834, lors de l'érection canonique de votre belle paroisse, Mgr Signay, évêque de Québec, lui donnait dans son décret, en date du 15 novembre, saint Jérôme, confesseur et docteur de l'Eglise, comme patron. Il ajoutait que sa fête se célèbre le 30 septembre. En ce temps-là, en 1834, il n'y avait qu'un seul diocèse dans la province: c'était celui de Québec et c'est ce qui explique que le décret d'érection venait de Québec plutôt que de Montréal.

Qu'était donc ce nouveau patron, ce saint Jérôme dont la superbe statue va désormais dominer le

grand autel? C'est ce que je voudrais vous dire brièvement.

I

Saint Jérôme, c'était un moine, un moine de génie qui passa presque toute sa vie plongé dans l'étude de la Bible. Né au 4^e siècle, en 331, en Dalmatie, ses parents l'envoyèrent étudier à Rome où il brilla par ses talents et par ses succès. Ses succès lui tournèrent quelque peu la tête, car le séjour de Rome lui fut funeste: cette ville opulente, remplie de théâtres et d'amusements dangereux l'entraîna quelque temps en dehors des gonds, en dehors des voies de la religion et de la vertu, et en cela il devait imiter saint Augustin dont la jeunesse fut plutôt orageuse.

Mais Jérôme ne tarda pas à se reconnaître: à rentrer en lui-même, et pour faire pénitence, pour pleurer ses péchés, il s'éloigna de Rome et se retira dans le désert, dans une solitude sauvage où il se livrait à des mortifications terribles. Les souvenirs et les plaisirs enchanteurs de Rome le poursuivaient jusque dans son ermitage, et Jérôme qui voulait mater sa chair et étouffer ses passions passait des jours et des nuits sans sommeil, il passait des semaines sans nourriture, il se couchait sur la terre nue, parmi les lions et les scorpions. Il a décrit lui-même les combats héroïques qu'il eut à soutenir contre le démon de l'impureté: c'était un passionné, un violent, un homme d'une volonté de fer, et bientôt il finit par mettre la diable en fuite. Les attaques de Satan ne servirent qu'à mieux faire éclater la sainteté du jeune moine.

Débarassé de ces luttes, de ces combats intimes, Jérôme s'en va à Bethléem, près du berceau du Christ. Là, il se fit un ermitage où il consumait ses jours et une partie de ses nuits à prier, à lire et à traduire les Saintes Ecritures. Il y a quelques années, La Providence m'a conduit en Terre-Sainte, je suis allé à Bethléem et l'un de mes meilleurs souvenirs, après celui de la Crèche où est né l'Enfant-Jésus, c'est d'avoir vu de mes yeux la grotte basse, obscure, mais assez spacieuse où saint Jérôme devait vivre et mourir. Tous les pèlerins de Terre-Sainte ne manquent pas d'aller vénérer la grotte de saint Jérôme.

Saint Jérôme, en dépit de sa sainteté, était un original et un véritable savant. Il avait appris toutes les langues orientales, et on le consultait de partout.

Il était en relation avec tous les grands hommes de son époque. Saint Augustin a entretenu une longue correspondance avec lui, et le pape saint Damase l'appela même à Rome pour lui aider à défendre la foi contre les attaques des hérétiques. Jérôme s'en acquitta à merveille, car il avait une plume acérée, virulente, et qui savait rendre coup pour coup.

Après la mort du pape, il retourna à Bethléem pour achever son grand travail sur la *Vulgate*. C'est lui qui eut la gloire de transcrire en latin toute la Bible: il la traduisit sur le texte hébreu, et cette traduction appelée la *Vulgate* fut approuvée par l'Eglise, et elle devint en quelque sorte le texte officiel qu'on peut et qu'on doit lire en toute sécurité.

Saint Jérôme termina sa longue et fructueuse vie dans sa chère solitude, dans sa grotte de Bethléem, près du berceau du Christ, attirant à lui les foules par sa science et par ses vertus, comme un autre Jean-Baptiste, notre patron national.

Un tableau resté célèbre nous représente la dernière communion de saint Jérôme: c'est le moine pressé qu'à l'agonie recevant le saint-Viatique avec une ferveur extraordinaire, avant de rendre son âme à Dieu.

Il mourut le 30 septembre 420, à l'âge vénérable de 89 ans.

Voilà le patron que Mgr Signay donna à votre paroisse: saint Jérôme, l'un des plus grands docteurs de l'Eglise.

II

Et saint Jérôme s'est bien acquitté de sa tâche, de sa mission auprès de vous. Autant les cavernes et les grottes qu'il habitait comme solitaire étaient frustes, sauvages, horribles, autant la paroisse qu'il protégeait, par un heureux contraste, gracieuse, riante, jolie située qu'elle est sur les bords enchanteurs de "la Nord".

A cette saison de l'année pendant le carême et sous son manteau de neige on le remarque moins peut-être, mais je suis venu visiter votre ville au moment où l'on représentait en été le drame de la Passion, et j'en ai gardé un souvenir de beauté et de fraîcheur. Ses rues propres et ombragées par de grands arbres qui nous rappellent la forêt primitive, sa situation au bord d'une rivière tantôt capricieuse et qui se brise en cascades écumeuses, tantôt calme et tranquille et coulant à pleins bords à travers de vertes prairies; oui! Saint-Jérôme bâti au pied de montagnes naissantes, dans un cadre poétique, au milieu d'une vaste et luxuriante campagne qui abonde en sites pittoresques et en grasses cultures fait honneur à son patron. Placée au portique des Laurentides votre paroisse s'ouvre sur le nord mystérieux et si plein d'attractions pour le curé Labelle; saint Jérôme votre patron, est le génie qui préside à ses destins et lui souffle l'âme qui la fait vivre et la soulève vers les hauteurs.

Au point de vue matériel, on peut dire que votre paroisse a les promesses de l'avenir. Desservie maintenant par deux chemins de fer, alors que l'énergique curé Labelle avait tant bataillé pour en obtenir un seul — il est vrai que c'est le 1^{er} pas qui coûte — munie de toutes les améliorations modernes, pourvue de vingt manufactures, usines et établissements industriels, la ville du curé Labelle ira sans doute de progrès en progrès et justifiera le beau titre qu'on se plaît à lui décerner, de *Reine du Nord*: Elle est la reine du Nord, comme son curé était le roi du Nord.

Mais votre patron saint Jérôme a surtout protégé sa paroisse au point de vue spirituel. Et ses succès successifs ont toujours été à la hauteur de leur tâche, depuis M. Blyth, votre premier desservant, jusqu'à votre curé actuel: M. le curé Emile Dubois, en passant par M. le curé Thibault et Mgr de la Durantaye.

Au cours de la retraite, je vous signalais même que l'un d'eux, M. le curé Thibault avait établi en 1846 la Société de Tempérance et 1500 membres y entrèrent tout de suite en venant prendre la *croix noire*: c'était en ce bon vieux temps, la presque totalité des paroissiens.

Mais le plus grand de tous, celui dont le souvenir vivace se confond avec la paroisse Saint-Jérôme, c'est bien le curé Labelle devenu sur la fin de sa vie Mgr Labelle. De son vivant même, on l'avait surnommé

et à juste titre: l'apôtre de la Colonisation et le roi du Nord. Et son superbe monument sur la place de l'église n'est pas pour nous le faire oublier de sitôt! Il aimait à dire que la région du Nord: c'était aussi beau que la Suisse, et il l'appelait volontiers la *Suisse du Canada*.

Votre patron, saint Jérôme, qui vous a si bien protégés dans le passé, qui vous est si secourable dans le présent, que vous réserve-t-il pour l'avenir? Il me semble que de glorieuses destinées vous sont réservées. Ce n'est pas en vain que vous avez bâti cette nouvelle église: l'une des plus grandes et des plus belles que nous ayons au Canada. Ce n'est pas en vain que vous avez construit ce presbytère solide et qui fait honneur à votre goût et à votre générosité. Au temps du curé Labelle, on rêvait déjà de faire de votre église une cathédrale, de ce presbytère un évêché ou un palais épiscopal: qu'en sera-t-il un jour?

Nous allons laisser la réponse à votre grand patron saint Jérôme et en bénissant sa statue, M. le curé fera descendre sur lui et sur vous tous l'esprit de sagesse, de modération, de mesure, cet esprit de progrès qui a été votre meilleur gage de succès dans le passé et qui le sera encore dans votre avenir.

Paul-Arsène Roy, O. P.
S.-Jérôme, ce 23 mars 1935.

NOMINIQUE

M. Stanley Coristine, accompagné de M. et Mme White, de Montréal, est venu, pendant quelques jours, pratiquer les sports d'hiver, à sa villa du Lac des Iles.

M. Charles-Auguste Lalande et sa sœur, Mlle Lucile Lalande, de Nominique, sont allés faire un voyage de quelques jours à Montréal.

M. Jean Falaise, directeur de l'Ecole Sainte-Hélène, de Montréal, est venu voir ses deux filles Mlles Suzanne et Alice Falaise, en pension à l'Ecole Ménagère Régionale de Nominique.

Mlle Lucienne Bertrand, de Labelle, était en visite, ces jours derniers, chez M. J.-A. Simard, agent du C.P.R. à Nominique.

FERME-NEUVE

M. et Mme Jean Leboeuf, de Mont-Laurier, passent quelque temps à Ferme-Neuve.

M. Olivier Proulx, de Montréal, était à Ferme-Neuve cette semaine.

M. et Mme Alphonse Lacasse étaient de passage à Saint-Jovite dernièrement.

Mlle Régina Lachaine passe quelque temps chez sa sœur à Shawbridge.

De passage à Montréal, lors du dernier train d'excursion: M. et Mme Alex. Demers, MM. Isaie et Donat Godmer, Sam. Matts, Damien Labelle, Jos. Raymond, Euclide Poirier, Herm. et Oswald Demers, Horace Mayer, L.-P.-A. Neveu, Henri et René Charbonneau, Rolland Morin, Théodore Lépine, Mme Omer Brunet, Mlles Marguerite Ouellette et Gabrielle Courso.

Mme Léonard Lafontaine, Mlle Marguerite Charbonneau et sa sœur Henriette sont revenues d'un voyage à Montréal.

Avis public est par les présentes donné que LA VILLE DE SAINTE-THERÈSE s'adressera à la Législature de la Province de Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'une loi ratifiant les actes suivants:

a) un acte de vente par la VILLE DE SAINTE-THERÈSE à Pollock Brothers & Company Limited, passé devant J.-L. Blanchard, notaire, à Sainte-Thérèse le 17 juin 1933 enregistré sous le numéro 105785.

b) un acte de vente par LA VILLE DE SAINTE-THERÈSE à Ernest Thibault passé devant J.-L. Blanchard, notaire, à Sainte-Thérèse le 13 octobre 1934 enregistré sous le numéro 108238.

c) un acte de vente par J.-A. Larin Limitée à la VILLE DE SAINTE-THERÈSE, passé devant J.-L. Blanchard, notaire, à Sainte-Thérèse le 8 mars 1934 enregistré sous le numéro 106919.

LA VILLE DE SAINTE-THERÈSE par C.-H. Robillard, maire
J.-L. Blanchard, Sec. Trés.
4-15-3

SAINT-CALIXTE

— La semaine dernière eurent lieu les funérailles de Mme L. Lamothe (née Marie-Blanche Lacroix) au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. Ubald, Paul-Emile, Wilfrid, Raoul, Hormisdas Lacroix et Anselme Duquette.

Dans le cortège on remarquait: M. et Mme Siméon Lacroix, M. et Mme Ferdinand Lacroix, Mlles Aline et Armandine Lacroix, Mlle Ferdinanda Lacroix, M. et Mme Sinaï Dupuis, Mlle Lamothe, M. et Mme Ernest Duquette, M. Z. Duquette, M. et Mme Marcel Thinel, Mlle Rosa Duval, M. A. Chalfoux, Mlle A. Vézina, MM. H. Mantha, A. Blondin, Y. Lachance, Mme J. Therrien, Mlle L. Lajoie, M. C. Lajoie et autres.

A la famille Lacroix nous offrons nos sincères condoléances.

— Mme Giroux, de Saint-Esprit, est en promenade chez son père M. Georges Lajoie.

LAC DES ECORCES

Dernièrement, eut lieu le mariage de M. Arthur Brisebois avec Mlle Berthe Plouffe, fille de M. et Mme Joseph Plouffe. Nos meilleurs vœux de bonheur.

Le 14 mars, ont eu lieu les funérailles de M. Joseph Desrochers, âgé de 88 ans et 8 mois. Il laisse pour pleurer sa perte 3 fils: Arthur, Zotique et Joseph; 3 filles: Mme Philias Paquette (Angéline), Mme Ovide Paquette (Pamélie), Mme Edouard Paquette (Marie-Ange).

Les porteurs étaient les trois fils de la défunte: Arthur, Zotique et Joseph Paquette, Philias Paquette, son gendre. A la famille en deuil nous offrons nos sincères condoléances.

Sont revenus parmi nous M. et Mme Paul Guindon, M. et Mme Adrien Paquette, et leur fils Jean-Guy, M. et Mme Maxime Guindon qui ont passé l'hiver à Bédard.

SAINT-JOVITE

Le club de hockey Saint-Jovite recevait, samedi dernier, la visite du Saint-Faustin. La partie se termina par le score de 5 à 3 en faveur du Saint-Jovite.

M. P.-E. Grenon partait pour Oshawa, dimanche dernier.

M. L. Grégoire se rendait à Saint-Janvier, dimanche dernier.

Les clubs de hockey Saint-Jovite Station et Saint-Jovite Village se rencontrèrent samedi dernier. La partie fut très intéressante et se termina par le score de 6 à 6.

L'ANNONCIATION

M. le curé Boisvert, de Sainte-Agathe, était de passage parmi nous, la semaine dernière.

— Mme Evariste Forget, de Mont-Laurier, était en promenade chez ses frères et sœurs.

— Mlles Lucille et Noémi Cartier sont de retour d'un voyage à Montréal.

— M. le docteur et Mme Jacques Cartier, de Ville-Marie, viennent demeurer à L'Annonciation.

— M. l'abbé Leclair est parmi nous pour quelque temps.

— Mme Oscar Ostigny, de Port Alfred, a passé un mois auprès de sa mère malade.

LE GRAND NETTOYAGE DU PRINTEMPS

Certains faits viennent s'associer aux différentes saisons de l'année. Chez nous, le grand ménage est une véritable tradition. Il y a à peine une génération passée, le printemps amenait le grand chambardement de la maison. Les vêtements d'hiver et les couvertures chaudes étaient enfouis dans des coffres. Le grand nettoyage s'effectuait à l'organisme humain et le mot printemps signifiait aussi purification.

Les manières de vivre ont changé et le "grand ménage" a pratiquement disparu. Les grands tapis couvrant entièrement les planchers et les lourdes draperies ont fait place à des tapis moins grands et à des rideaux plus légers. Le balai a été remplacé par le balai aspirateur. Le nettoyage étant ainsi facilité se fait plus régulièrement et élimine ainsi la période intensive

du ménage.

Comme question de fait, aucune saison de l'année ne commande la purification de l'organisme. Les maux ou l'engourdissement que les gens ressentent vers la fin de l'hiver ne sont pas tant dus à l'hiver même qu'à la façon peu hygiénique dont ils ont vécu durant ce temps.

Combien de gens, en effet, passent l'hiver enfermés dans des pièces surchauffées étant ainsi privés du bon air dont ils ont besoin. L'air froid n'est pas nécessairement de l'air pur, mais l'air des pièces surchauffées et non ventilées l'est encore moins.

Exception faite des personnes dont le travail exige un effort musculaire et de celles qui s'adonnent aux sports d'hiver, il se fait une moins grande dépense d'activité physique durant l'hiver, et, par conséquent, l'organisme ne requiert pas autant de nourriture; c'est souvent durant ce temps où une quantité moins considérable de nourriture est requise que les gens en prennent le plus, d'où vient un déséquilibre de l'organisme et les mauvais effets d'une alimentation exagérée.

Ces maux résultant d'habitudes défectueuses qui ont duré tout l'hiver ne sauraient être guéris par la purification du printemps. Il n'y a aucune raison pour laquelle l'hiver doit ainsi être préjudiciable à la santé. Une alimentation bien ordonnée et l'air pur sont à la base de la santé en toute saison; que l'on se surveille donc en conséquence.

Les périodes dangereuses de la vie et les saisons dangereuses de l'année peuvent être prévenues; ce la est très facile si l'on se rend compte que le danger est réellement dans les mauvaises habitudes de vie. Les simples règles de l'hygiène doivent être appliquées en tout temps et à tout âge.

EVITEZ LES DESAPPOINTEMENTS . . .

MOINS DE
1¢ DE
"MAGIC"
donne un beau
gâteau comme
celui-ci!



Vous pouvez toujours vous fier à cette fameuse poudre à pâte — elle vous donne invariablement des résultats uniformes. C'est pour cela que les autorités canadiennes en art culinaire l'emploient et la recommandent exclusivement. Vous la trouvez chez votre épicer.

NE CONTIENT PAS D'ALUN — Cette déclaration sur chaque boîte est votre garantie que la Poudre à Pâte "Magic" ne contient ni alun, ni aucun ingrédient nuisible. Fabriquée au Canada.

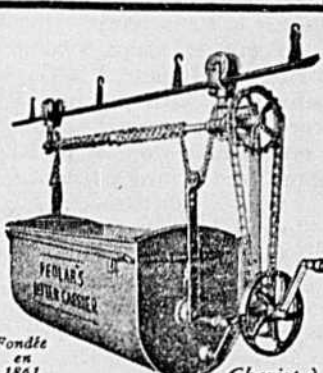


Le Chariot à Litère de Pedlar s'Opère aussi Facilement Lorsqu'il est Chargé, Que Lorsqu'il est Vide

Un petit garçon peut facilement opérer un Chariot à Litère — complètement chargé. Les bras de suspension, auxquels est suspendue la boîte, sont les plus forts jamais fabriqués pour un chariot. Muni de roulettes de 5" tournant sur essieux d'acier roulé à froid et roulements à billes. Les Chariots sont fournis avec nouvelle ou vieille courroie d'entraînement à mains. La boîte déverse d'un côté ou de l'autre. Ecrivez-nous pour détails.

Avez-vous besoin d'une bonne toiture métallique? Transmettez-nous les dimensions de votre bâtisse, et nous vous soumettrons nos prix sur toute la marchandise requise, y compris les accessoires.

THE PEDLAR PEOPLE LIMITED Fondée en 1861
Bureau et Usine à MONTREAL 34, rue Nazareth
Usines: Oshawa, Montréal, Winnipeg, Vancouver
Succursales: Montréal, Toronto, Ottawa, Winnipeg, Calgary, Vancouver.



EQUIPEMENT DE GRANGE ET ÉTABLE

Cette réelle saveur de Hollande

En vente au Canada depuis plus de 100 ans

GIN de KUYPER

Bouteille de 10 ONCES 100
Bouteille de 26 ONCES 230
Bouteille de 40 ONCES 330

Distillé et embouteillé au Canada
sous la surveillance directe de
JOHN DE KUYPER & SON, Distillateurs
Rotterdam, Hollande. — Maison fondée en 1695

Le vieux Poêle-Roi ne manqua pas d'allant: C'est un gai luron, un type agréable, Et la Sultana vous l'a mis si pimpant. Qu'en fait oublier son âge vénérable!

Conservez votre poêle brillant avec la

MINE À POÊLE SULTANA

Sultana Limited, Montréal

ÇA VAUT BIEN UNE BIÈRE

Dow

OLD STOCK

À LA VÔTRE!

A PROPOS D'ELECTRICITE

SI LE "TAUX" PROPOSE A LA VILLE DE SAINT-JEROME PAR GATINEAU POWER CO., ETAIT EN FORCE

Saint-Jérôme, 26 mars 1935

"L'Avenir du Nord",
Saint-Jérôme, P. Q.

Monsieur le Rédacteur:—

Tout le monde connaît bien notre concitoyen, Monsieur Gustave Moquin, employé à la Regent Knitting Ltd., résidant au No 51 rue Saint-Joseph, à Saint-Jérôme, Co. Terrebonne, (je prends mes précautions, car la Gatineau Power Co. a pris l'habitude de dire que tout ce que je fais en matière de chiffres concernant les taux de l'électricité: — c'est faux, ce n'est pas correct, inexact, il y a incompétence, etc.)... Continuons. Le dit Monsieur Moquin est un client de la Gatineau Power Co., et comme tout autre reçoit ses comptes d'électricité; mais, Monsieur Moquin a l'avantage d'avoir en plus de son éclairage électrique, un poêle électrique; d'où il reçoit deux comptes pour usage de l'électricité, savoir:

Eclairage: 13 KWH de consommation, Coût \$1.09
Chauffage: 31 KWH de consommation, Coût \$0.71

Total payé \$1.80

Ces comptes sont pour la période du 14 février 1935 au 14 mars 1935. (Il n'y a pas erreur Monsieur Allan Brown, de Gat. Pow. Co.)

Le 25 février 1935, la Gatineau Power Co. a proposé des taux à la Ville de Saint-Jérôme; ils sont refusés par le Conseil de la ville et la population en général, depuis la Gatineau Power Co. attache aux reçus pour comptes d'électricité, un feuillet ainsi "conçu":—

SI LE TAUX PROPOSE A LA VILLE ETAIT EN FORCE

VOTRE COMPTE SERAIT \$.....

KWH

Notre Monsieur Moquin se présente au bureau de la Gatineau Power Co. et paie ses deux comptes sus indiqués, mais aucun feuillet n'est attaché à ses reçus; de retour chez lui, on lui fait remarquer, ce détail, il s'informe par téléphone, au bureau de la Gatineau Power Co. pour savoir ce que lui coûteraient, "suivant les taux proposés à la ville, les 13 KWH de consommation pour éclairage et les 31 KWH de consommation pour chauffage; Réponse: \$2.06.

Surprise pour Monsieur Moquin, qui répond: Je viens de vous payer la somme de \$1.80 pour ces deux comptes et ça me coûterait \$2.06 avec les taxes proposées; je comprends pourquoi je n'ai pas de feuillet attaché à mes reçus, vous appelez ça une réduction de taxes, vous autres ?

(Est-ce exact Monsieur Allan Brown, de Gat. Pow. Co.)
Remarques: L'ancien tarif pour le chauffage est de 3 cts par KWH, moins 40%, soit 1.8 cts par KWH;

L'ancien tarif pour la lumière (éclairage) est de
30 premiers KWH à 7.2 cts, escompte soustrait, par mois
plus 30 suivants " à 6 cts, " " " " " " " "
plus 40 suivants " à 4.8 cts, " " " " " " " "
plus 100 suivants " à 3 cts, " " " " " " " "
et au delà de 200 " à 1.2 cts, " " " " " " " "
minimum mensuel 45 cts, plus loyer compteur, 15 cts.

Le tarif proposé à la ville s'applique à l'éclairage et au chauffage mesuré par un seul compteur, savoir:

30 premiers KWH à 4.5 cts, escompte soustrait, par mois
plus 170 suivants " à 2.25 cts, " " " " " " " "
et au delà de 200 " à 1.35 cts, " " " " " " " "
minimum mensuel: 75 cts
charge fixe: 44 cts, moins 10%

En conclusion: Monsieur Moquin, en appliquant le tarif proposé à la ville par la Gatineau pour fins domestiques seulement, paie comme suit:

Eclairage: 13 KWH à 4.5 cts, au lieu de 7.2 cts et.... \$0.58½
Chauffage: 17 KWH à 4.5 cts, au lieu de 1.8 cts et.... \$0.76½
14 KWH à 2.25 cts, au lieu de 1.8 cts et.... \$0.31½
et en plus la charge fixe, sur le tout.... \$0.396

Total.... 02.06

Et, en appliquant le tarif actuel, il paie:

Eclairage: 13 KWH à 7.2 cts et.... \$0.94
loyer compteur \$0.15
Chauffage: 31 KWH à 1.8 cts et.... \$0.56
loyer compteur \$0.15

Total.... \$1.80

AUGMENTATION 14%.... \$0.26

Est-ce exact les Meilleurs de la Gatineau ? Je vous défie de dire le contraire.

Le tout pour publication.

ATHANASE LATOUR, I. C.
Ingénieur de la ville

COUT DE L'ENERGIE ELECTRIQUE UTILISEE COMME FORCE

MOTRICE, — vs — INDUSTRIE A SAINT-JEROME

SI LE TAUX PROPOSE A LA VILLE ETAIT EN FORCE, VOTRE

COMPTE SERAIT \$

SAINT-JEROME, 27 mars 1935.

"L'Avenir du Nord",

Saint-Jérôme, P. Q.

Monsieur le Rédacteur,

Ayant en mains 8 comptes payés par une "petite industrie", existant à Saint-Jérôme, à la Gatineau Power Co., et comparant ces comptes suivant le "tarif proposé" à la ville de Saint-Jérôme par la Gatineau Power Co., ces comptes seraient au total de \$303.36 au lieu de \$238.99, soit une "augmentation" de \$44.37, ou 17%; en comparant ces mêmes comptes avec le tarif existant à Joliette, on constate:

Coût à Joliette \$223.99
Coût à Saint-Jérôme 258.99
Coût proposé à Saint-Jérôme 303.36
D'où l'énergie électrique, utilisée comme force motrice dans ce cas, coûte actuellement 15% plus cher qu'à Joliette, et coûterait, "si le tarif proposé à la ville était en force", 31% de plus qu'à Joliette.

Monsieur Allan Brown, de Gatineau Power Co., a parlé de compétence et d'incompétence lorsqu'il a rencontré le conseil municipal, le 19 mars 1935; je lui dirai en passant que je préfère mon genre d'incompétence en matière d'électricité, pourvu que cette incompétence serve à protéger le bien du peuple contre toutes ces "pompes aspirantes" suçant l'argent du peuple par toutes sortes de manières détournées, réduisant le service domestique et augmentant le commerce, l'industrie, etc. Il n'y a aucun doute que le public y pensera deux fois avant de se trop fier à la compétence de ceux qui ont élaboré le "tarif proposé à la ville"; lequel est d'ailleurs refusé.

L'industrie payant les comptes ci-haut mentionnés occupe une bâtisse construite il y a quelques années; le conseil municipal ayant exempté de taxes cette propriété destinée à abriter des ouvriers de Saint-Jérôme, les contribuables de la ville de Saint-Jérôme ont sacrifié un revenu d'environ \$180.00 par année pour aider cette industrie, mais voilà la Gatineau Power Co., "par son nouveau tarif proposé", qui ferait disparaître 33% de l'effort des contribuables aidant telle industrie; c'est honteux.

Aujourd'hui cette même bâtisse est occupée par une industrie ayant à lutter d'une manière intense et soutenue; chaque sou doit être compté pour réussir, à cause des circonstances; cette industrie emploie un certain nombre de jeunes gens, qui, au lieu de s'ennuyer sur les trottoirs, à la maison, se démoraliser, préfèrent s'occuper, sans considération du salaire, mais la Gatineau Power Co. propose au conseil municipal une augmentation de 17% du coût de la force motrice pour cette

industrie, alors qu'elle paie déjà 15% de plus qu'à Joliette, c'est honteux.

Cette même industrie est alimentée de matière première du bois fourni par nos cultivateurs des environs; tout ceci, Monsieur Allan Brown, de Gatineau Power Co., votre compétence ne vous permet pas de considérer ces petits détails; l'ouvrier qui gagne son pain à l'usine, vous le cabalez avec vos feuillets distribués et attachés aux comptes qui font votre affaire seulement, mais dites donc à ces ouvriers que les quelques sous retranchés de leur compte d'électricité, vous les reprenez à l'industrie où ils gagnent leur pain, vous les reprenez sur le coût du pompage de l'eau qu'ils boivent, et partout ailleurs, chez le boucher, l'épicier, le boulanger, en voulant faire passer votre fameux "tarif commercial".

Le tout pour publication.

ATHANASE LATOUR, I. C. & I. P. Q.
Ingénieur civil.

Les champions de la Ligue Mont-Royal

HORMISDAS LAVIGNE est le seul équipier qui est marié. Depuis 13 ans, il joue avec les gens de Saint-Jérôme et il a amené parmi nous des joueurs d'autres clubs, notamment Saint-Pierre et Laforce du Villieray. "Midas" est né le 26 août 1900, à Cyrville, Ontario. Il joue au hockey depuis 19 ans. Durant ce temps, il a joué avec le La-salle, d'Ottawa, pour le club de Hull, pour le Lower Ottawa League, il a joué à Duluth et en 1923, à Saint-Jérôme, puis avec la Ligue de l'Est et la Ligue Commerciale. Midas mesure 5 pieds, 9 pouces et pèse 190 livres. Il est l'heureux papa de deux gentilles fillettes, Jeannine et Claire, et d'un futur joueur de défense, Ernest qui a 3 ans. Il nous assure qu'il pourra jouer encore quelques années, même sans "petit lait".

LARRY BEAUCHAMP est né à Sainte-Agathe des Monts le 8 mai 1914. Il mesure 5 pieds, 8 pouces et pèse 154. Il réside à Saint-Jérôme depuis fort longtemps. Il a joué avec le Collège Saint-Jérôme, et avec le Aquilati. Depuis quatorze ans il joue au goudet. Larry fait partie du club de balle au camp de Saint-Jérôme.

HECTOR CARRIERE est né à Montebello le 14 juillet 1913. Il mesure cinq pieds et 10 pouces et pèse 180 livres. Il joue au hockey depuis 7 ans. Carrière a joué pour le club de Montebello et un an pour le Beavers. Ses sports favoris sont le goudet et la balle au camp, et la natation.

Il aime beaucoup Saint-Jérôme, et espère se perfectionner encore dans le goudet.

Il aime beaucoup Saint-Jérôme, et espère se perfectionner encore dans le goudet.

JEAN MIGNEAULT, qui durant toute la saison a joué comme défense, mesure cinq pieds, 10 pouces et pèse 168 livres. Il est né à Montréal, le 15 février 1912. Migneault a d'abord joué au goudet dès l'âge de 12 ans, et il fit successivement partie des clubs Collège Sainte-Marie, Brébeuf, Sudbury, Jarry. Il y a cinq ans, alors que des joutes de goudet furent organisées dans l'ancien arena, Migneault s'en vint jouer à Saint-Jérôme. Outre le goudet, Migneault pratique aussi le tennis, la crosse et la natation. Son ambition dans le hockey est de toujours rencontrer des clubs aussi sportifs et aussi unis que celui du Saint-Jérôme, auquel il est fort attaché.

ALEXANDRE TREPANIER, gardien de buts du Saint-Jérôme, a toujours joué comme gardien de buts depuis l'âge de 10 ans. C'est un gros garçon qui pèse 170 livres et mesure 5 pieds et 8 pouces. Trépanier est né à Montréal le 30 septembre 1910. Il a joué avec le Collège de Longueuil, Terrasse Vinnette, le Rosemont, le Saint-Stanislas, le Saint-François-Xavier. Trépanier demeure à Saint-Jérôme depuis 4 mois et trouve que c'est la place idéale pour un garçon. Il serait très heureux de jouer encore une autre année avec le Saint-Jérôme dont il aime beaucoup tous les joueurs. Outre le goudet, il pratique aussi le tennis et la natation.

LEO LORTIE, substitut gardien de buts est né le 6 septembre 1914, à Sainte-Agathe des Monts. Il mesure 5 pieds, 10 pouces et pèse 140 livres. Il pratique le goudet depuis 11 ans. Il a toujours joué comme gardien de buts, à l'Académie Sainte-Agathe durant un an, puis dans les clubs du Village et à Saint-Jérôme. Il aime aussi beaucoup la balle au camp.

LAURENT SAINT-MICHEL est né à Saint-Thimothée le 16 août 1909. Il mesure 5 pieds 7 pouces et ne pèse que 140 livres. Saint-Michel joue au goudet depuis l'âge de 7 ans. Il a successivement fait partie des clubs de Saint-Thimothée, Valleyfield, Collège de Montréal, Collège Sainte-Thérèse, Collège Sainte-Marie, Université de Montréal, Lafontaine, Saint-François-Xavier, Savaria et est à Saint-

LEO LORTIE S'EST MIS EN VEDETTE

Bien que la deuxième joute qu'on jouée les Jérômeiens contre le Royal, à l'Aréna Mont-Royal, vendredi soir dernier, se soit terminée avec le comptage de 3 à 1 en faveur du Royal, nos joueurs ont mérité les éloges de toute la presse pour leur combativité et leur jeu rapide.

Trépanier n'étant malheureusement pas assez remis pour prendre sa position devant le filet, Léo Lortie, substitut du Saint-Jérôme, a joué sa deuxième partie complète, officiellement. Lortie a démontré qu'un entraînement approprié pourrait en faire probablement un très bon gardien de buts. Pourquoi ne lui donnerait-on pas une chance, quelque part ?

La saison de nos Jérômeiens est officiellement terminée avec cette dernière partie. Leur ambition a atteint son but: ils sont champions de la Ligue Mont-Royal et champions intermédiaires de la province.

Trépanier a été classé le meilleur gardien de buts de la Ligue Mont-Royal, la plupart des joueurs du Saint-Jérôme détiennent des records, soit pour le comptage, la vitesse, le moins de punitions, etc. Alors, n'avons-nous pas raison d'être fiers de notre club et de souhaiter sa réorganisation dès le début de l'automne prochain ?

L'expérience acquise profitera et, cette fois, nous nous rendrons, vous acclamer jusqu'à Toronto, messieurs du Saint-Jérôme.

JEAN PIERRE

SAVOIR

Un journal anglais donne cet écho sur la présence d'esprit et le sangfroid des huissiers qui reçoivent les visiteurs dans l'antichambre d'un ministre.

L'autre jour, un monsieur élégant, mais aux yeux de dément, se

présenta à la Chambre des députés et demanda à voir le président du Conseil.

"Quel est l'objet de votre visite?" interrogea l'huissier.

"Je suis le frère de Jeanne d'Arc répondit le visiteur, je viens ici pour sauver le pays. Cela suffit, je suppose?"

L'huissier regarda le fou bien en face et lui dit calmement:

"M. le président est, en ce moment, en route pour Rouen, où l'on exécutera votre soeur cet après-midi. Il y a un train à 12 heures 15, vous avez juste le temps de le prendre."

Et le pauvre dément reparti en hâte.

TOUT DEPEND...

Un pugilat avait opposé un jeune écrivain de talent et un comédien. Les deux hommes, excellents boxeurs, s'étaient si confortablement martelés le visage qu'ils sortirent... des bras l'un de l'autre, celui-ci le nez en compote, celui-là un oeil au beurre noir.

L'écrivain, qui est un fort joli garçon, devait précisément dîner en ville ce soir-là.

— Suis-je présentable tout de même? demanda-t-il à un ami.

— Tout cela dépend à qui tu risques d'être présenté! répondit l'ami.

Magasin Victoria
Henri Gareau
St-Faustin Station

Spéciaux du 1er au 6 avril 1935

POUR DU COMPTANT

GROS SPECIAL DE LA SEMAINE

TOMATES

La boîte 7c

BLE D'INDE

La boîte 9c

MACARONI

Boîte de 20 lbs pour 95c

FEVES BLANCHES

de belle qualité à 6c

POIS A SOUPE

à 5c

FARINE DE SARRAZIN

4 lbs pour 15c

BEURRE DE BEURRIERIE

La lb. 29c

HARENGS SALES

20 lbs pour 1.00

HADDOK FRAIS

à 8c

Voulez-vous voir vos animaux en santé? Donnez-leur HERBAGEUM

Paquets de 40c ET 75c

Seaux de 25 lbs à 4.50

J'ai le petit CHARBON pour les

fournaises d'élevage. 90c

100 lbs pour

ECAILLES D'HUITRES 1.15

Le sac

Je viens de recevoir un char de CIMENT et un char de BRIQUES DURES. Il n'y a pas de changements dans les prix.

J'ai plusieurs morceaux de HARNAIS USAGES à vendre à bon

marché, aussi, 1 paire de SLEIGHS

SIMPLES, avec une bonne boîte

à deux sièges et une POLE de bugy.

J'ai aussi 2 CHARRUES USAGEES,

des CHAINES différentes gros-

seurs.

Je viens de recevoir deux beaux

POELES de cuisine avec bouillo-

res et réchaud. 43.50

Spécial à

Bonne MACHINE A LAVER à bras,

cuve en cuivre. 22.50

Spécial à

Bon FOIN MIL VERT 15.00

à

Bon FOIN TREFLE et 13.00

MIL à

Venez voir mon assortiment de COU-

PONS à la livre, COTON Ouate,

COTON A CHEMISES, CRETON

NE, INDIENNE, Etc.

Un Nouveau Venu Important
dans le domaine des bas prix
LE PONTIAC SIXET UN HUIT EN LIGNE
AMELIORE

Il y a une nouvelle valeur importante dans le domaine des bas prix! C'est un PONTIAC SIX... de belle apparence et de belle performance... le genre d'auto qui gagnera des centaines de nouveaux amis au Pontiac.

Peu d'automobiles ont réussi à maintenir une plus grande valeur de style, de rendement et de long service économique que le Pontiac. Et pour cette raison, peu d'automobiles ont mérité et conservé la confiance du public au même point que le Pontiac.

Désireuse de voir le modèle 1935 digne de soutenir une si belle réputation, la General Motors n'a pas hésité à doter ce Six de toutes les caractéristiques fondamentales de Pontiac.

A cela, elle a ajouté de nombreux perfectionnements propres à accroître la valeur de l'auto. L'application scientifique des lignes aérodynamiques, les Carrosseries Fisher à Toit-Tourrelle en acier solide, les Freins Triscellés, le Compartiment pour Dissimuler le Pneu de Rechange et le Bagage, la Ventilation Fisher Sans Courants d'Air et un Cadre K-Y Double en sont autant d'exemples.

Sachant que vous connaissez les points auxquels se reconnaît une belle voiture, nous vous invitons à venir voir le nouveau Six et son compagnon, le Huit en Ligne. Mieux encore, nous vous suggérons de les conduire. Laissez votre propre expérience vous guider dans le choix le plus heureux que vous puissiez faire de votre prochaine voiture.

P-15CF

C. A. LORRAIN & FILS, Saint-Jérôme

Edwardsburg
CROWN BRAND
Le Premier
LE SIROP DE MAÏS
"LE CÉLÈBRE ALIMENT
PRODUCTEUR
D'ÉNERGIE"
Un Produit de THE CANADA STARCH CO. LIMITED

LE RETOUR A LA TERRE

AU TEMPS DE
MONSIEUR BOURGET !

Mesdames, Messieurs,
Nous disions dans une causerie précédente que Monsieur Bourget fut un des plus forts et des plus dévoués partisans de l'établissement des Canadiens dans leur pays. Nous vous en fournirons une autre preuve aujourd'hui, en citant une nouvelle circulaire pastorale, accompagnée d'un plan de colonisation.

Voici :
Montréal, le 21 février 1874
Monsieur,
"Vous recevrez avec la présente, un exemplaire d'une brochure intitulée: *Projet d'union dans le but de développer l'agriculture et la colonisation dans la province de Québec*."

En lisant cet opuscule, vous vous convaincrez, de plus en plus, qu'il est important et en même temps facile de faire marcher ces deux grandes œuvres, destinées à faire l'honneur de la religion et le bonheur du pays.

Avec le zèle qui vous anime, vous vous ferez un bonheur de vous associer à cette Union, qui, n'y a pas à en douter, ne saurait manquer d'assurer le plein succès des entreprises qui se font par notre gouvernement et nos compatriotes pour exploiter toutes nos ressources territoriales.

Ainsi, chacun de vous, sans oublier qu'il est prêtre, se montrera un citoyen dévoué aux progrès de la colonisation et de l'agriculture, dans le ferme espoir, que, Dieu aidant, il en résultera pour notre sainte religion et notre chère patrie des avantages incalculables.

Nous prions pour vous et vous ferez prier notre bon peuple pour qu'il en soit ainsi. C'est le vœu ardent et sincère que je forme dans l'intérieur de mon âme, en me souvenant cordialement les très humble et obéissant serviteur de vous et de tous vos paroissiens.

Hignace, Ev. de Montréal.
P. S. — Vous êtes prié d'annoncer l'arrivée de M. Bernard dans votre paroisse, et le lieu où il tiendra ses assemblées.

Projet d'union dans le but de développer l'agriculture et la colonisation dans la province de Québec.

"La position du cultivateur dans la province de Québec est en souffrance. Un luxe effréné entraine presque partout la jeunesse, et par suite les parents, dans des dépenses aussi ridicules que ruineuses. Ce désir de bien paraître et de fêter est souvent accompagné d'un dégoût prononcé pour le travail assidu, et particulièrement pour les rudes travaux des champs. L'agriculture progressive est fort peu pratiquée, — elle n'est même pas comprise par le plus grand nombre des cultivateurs. De plus, les vieilles paroisses ont chaque année un surcroît de population qui, dans l'état actuel de notre agriculture, croit devoir chercher un débouché ailleurs. Malheureusement, ce surcroît, au lieu de s'emparer du sol et de renforcer notre population, va à l'étranger, et entraîne par son exemple un bon nombre de Canadiens, qui pourraient très bien vivre dans leurs paroisses, s'ils prenaient les moyens de tirer le meilleur parti possible des biens qu'ils ont en main.

"L'industrie, le commerce, les diverses professions sont organisés, se réunissent en corps pour discuter leurs intérêts communs et les faire valoir jusqu'à la législature. Seul le cultivateur est abandonné à ses propres ressources; et pourtant l'agriculture est certainement la principale industrie du pays, puisqu'elle occupe la masse de la population, qu'elle possède le sol et dispose de la plus grande somme de capitaux. De fait, nous en sommes à épuiser nos forces au profit du peuple voisin; nous lui donnons non seulement notre surcroît de population, mais encore, dans bien des endroits, les terres sont complètement abandonnées, pour permettre aux cultivateurs de travailler comme serviteurs des Américains.

"Sous ces circonstances, il importe que les meilleurs amis du pays s'organisent pour chercher le remède aux divers maux qui affligent nos campagnes, — qu'ils fassent é-

Tout plié par le rhumatisme

NE POUVAIT SE LAVER NI SE
BROSSER LES CHEVEUX

Il souffrait tellement de rhumatisme, que ses amis croyaient qu'il ne pourrait plus jamais travailler. Mais bien que cet homme soit âgé de 70 ans, il leur prouva qu'ils avaient tort. Lisez plutôt ce qu'il dit:

"Je suis âgé de soixante-dix ans. A Noël dernier, j'étais tout plié par le rhumatisme. Je ne pouvais ni me laver ni me brosser les cheveux. Les gens me disaient que je ne devrais plus travailler. Pourtant, je travaillais actuellement plus dur qu'un jeune homme, grâce aux Sels Kruschen. Je les prends dans mon thé et les ai recommandés à plusieurs. Je ne pouvais pas sortir du lit ni me lever de chaise seul, mais maintenant, je travaille jusqu'à 12 heures par jour. Je dois cela aux Sels Kruschen." — G. J.

Le rhumatisme est causé par un excès d'acide urique dans l'organisme. Deux des ingrédients contenus dans les Sels Kruschen ont la propriété de dissoudre les cristaux d'acide urique. D'autres ingrédients aident la nature à éliminer ces cristaux dissous par le canal naturel. Il y a encore dans Kruschen des sels qui empêchent la fermentation des aliments dans l'intestin et qui, de la sorte, enrayent non seulement la formation de l'acide urique, mais aussi de poisons susceptibles de miner la santé.

tudier sur les lieux et dans chaque paroisse si c'est possible, les améliorations qui pourraient convenir aux cultivateurs, et qu'ils se réunissent, de temps à autre, pour aviser aux moyens les plus convenables pour améliorer l'agriculture, pour faire disparaître les plaies qui rongent nos campagnes, et développer la colonisation dans notre province."

Suit le plan d'organisation d'une société de colonisation, que nous aurons l'occasion d'exposer une autre semaine. Qu'on nous permette de souligner quelques faits de la situation des nôtres, il y a plus de 60 ans, et de les comparer à la situation actuelle.

Comme aujourd'hui, en ces temps, notre clergé s'occupait de l'établissement des fils de cultivateurs, et l'évêque de Montréal disait à ses prêtres:

"Ainsi, chacun de vous, sans oublier qu'il est prêtre, se montrera un citoyen dévoué aux progrès de la colonisation et de l'agriculture."

Il en est de même de nos jours. C'est, en somme, le langage que tenait Son Eminence, au congrès de la colonisation; c'est ce qu'ont fait ses prédécesseurs, LL. EE. les cardinaux Bégin et Rouleau, en chargeant des missionnaires-colonisateurs de s'occuper exclusivement de cette question; c'est ce qu'ont fait depuis des années, les évêques de l'Ouest canadien, les archevêques Mathieu, Langevin et Béliveau, par le maintien, durant de longues années, d'un bureau de missionnaires-colonisateurs chargés de recruter et de guider les Canadiens sur leurs terres des plaines de l'Ouest; c'est ce que font présentement LL. EE. les archevêques de Québec, de Montréal, d'Ottawa, et les évêques de Rimouski, de Gaspé, de Sherbrooke, de Chicoutimi, de Haileybury et de Hearst, par le maintien de missionnaires-colonisateurs qui, soit aux bureaux des missionnaires-colonisateurs du Canada, soit au gouvernement de Québec, rendent tant de services à la cause de la colonisation, ici, et jusque dans l'Ontario.

Chez nous, le clergé fut toujours à la hauteur de la situation lorsqu'il s'est agi du développement des terres canadiennes par la population native; mais sa voix ne fut pas toujours écoutée, ni du peuple intéressé, pourtant, d'une façon vitale, ni des gouvernants, qui, semble-t-il, ne devraient pas être moins intéressés.

Quelques lignes plus haut, dans cette même circulaire, Monsieur Bourget disait:

"...vous vous ferez un bonheur de vous associer à cette union, qui, n'y a pas à en douter, ne saurait manquer d'assurer le plein succès des entreprises qui se font par notre gouvernement et nos compatriotes pour exploiter toutes nos ressources territoriales."

Bon, scrupuleusement honnête, Mgr Bourget croyait à la sincérité des administrateurs du temps, administrateurs qui disaient vouloir faire beaucoup pour l'établissement des Canadiens, chez eux.

Ils ne firent pas ce qu'ils avaient promis. A les entendre, ils étaient pour ouvrir des chemins nouveaux dans toutes les directions, ils faciliteraient la prise des terres nationales aux fils des agriculteurs, ils yerraient sérieusement à ce que chaque famille canadienne s'établisse au pays, sur une terre à défricher. Ils allaient prendre des moyens drastiques pour arrêter l'exode des campagnes vers les manufactures et les terres de l'Ouest des Etats-Unis.

Des promesses d'aide de toutes sortes à la colonisation..., ce qu'ils en firent! Mais en fait d'aide pratique, en fait de l'ouverture de chemins..., rien! Ils continuèrent à en parler, comme s'ils voulaient donner l'impression qu'ils

faisaient réellement quelque chose pour l'établissement des familles de nos vieilles paroisses dans les centres nouveaux, et ce fut tout... si on excepte l'exode qui se continue, en augmentant, pour le bénéfice de nos voisins du sud.

Monsieur Bourget croyait à la sincérité des administrateurs qui, en son temps, disaient vouloir faire beaucoup pour la colonisation. Sa sincérité et son dévouement étaient si grands qu'il ne pouvait pas douter de la parole des élus du peuple.

A la même époque, vivait un autre colonisateur qui connaissait mieux les gouvernants, qui était en meilleure position pour juger de leur sincérité sur la question de la colonisation: c'était le curé Labelle.

Or, en 1888, alors qu'il était sous-ministre de l'agriculture, le curé Labelle écrivait à l'honorable M. Duhamel:

"Depuis longtemps, les colons se plaignent de la sévérité des lois du département des Terres de la couronne. Les hommes de dévouement qui ont embrassé la cause de la colonisation avec une sainte ardeur, pour l'amour de Dieu et de la patrie, déplorent ces ukases qui arrivent de temps à autre et gênent la libre expansion du pays..."

Je n'ose pas dire à qui la faute, mais il est certain que, depuis 1874, notre législation penchait du côté du marchand de bois, et cela jusqu'en 1883, alors que l'on fit de nouvelles réserves qui eurent pour effet d'étouffer peu à peu la colonisation. Ces réserves mettaient, pour ainsi dire, la corde au cou du colon et présentaient l'autre bout au marchand de bois qui n'avait aucun scrupule à se faire bourreau quand ses intérêts le demandaient..."

Voilà, au dire du curé Labelle, alors sous-ministre à Québec, ce que firent les administrateurs du temps, juste au moment où ils faisaient tant de promesses au clergé, relativement à l'établissement des Canadiens chez eux.

Ils organisèrent les désertions, rendirent impossible l'occupation des terres canadiennes par les fils des agriculteurs du temps, et donnèrent ces mêmes terres canadiennes à n'importe quel métèque qui voulait les exploiter à son profit.

Aussi, malgré toute la sollicitude de Monsieur Bourget, la société de colonisation qu'il fonda ne donna-t-elle pas ce qu'il en attendait. Pour faire de la colonisation, il faut des colons. Nos campagnes en étaient remplies. Il faut aussi des terres; les gouvernants les refusèrent aux Canadiens et les donnèrent aux autres. Il est aussi indispensable d'ouvrir des chemins. Malgré toutes leurs belles promesses, malgré leurs vantardises dans les journaux, ils ne firent pas les chemins nécessaires qui avaient été promis.

Aussi, par milliers, chaque année, les familles canadiennes partent-elles pour les Etats-Unis.

Et pourtant, en ces temps, notre population était surtout agricole, et en plus, comme le constatait Mgr Bourget, "l'agriculture est certainement la principale industrie du pays, puisqu'elle occupe la masse de la population, qu'elle possède le sol et dispose de la plus grande somme de capitaux".

Et c'est justement de ces agriculteurs-là que nos gouvernants ne voulaient pas: de ceux qui, à cette époque, disposaient de la plus grande somme de capitaux. Et cela, dans un temps où, à la compagnie, notre population doublait en vingt ans.

Quand l'histoire impartiale de cette époque s'écrit, il faudra tenir compte du fait que, par la faute des administrateurs de la chose publique, au lieu de s'établir chez nous, les Canadiens du temps ont été forcés de se faire prolétaires en pays étranger; et cela, parce qu'on refusait de leur donner les terres que leur avaient léguées leurs ancêtres, les premiers pionniers du pays; parce que de ce fait, avec la déchéance de la classe moyenne, avec l'appauvrissement général des citoyens, avec l'abaissement de la confiance en nous-mêmes, en notre patrie, cet exode nous a aussi fait perdre la majorité au pays et le contrôle de la législation chez nous. De ce fait, notre influence baissa considérablement: avec la perte de cette influence, de nos ressources naturelles, de nos terres, notre puissance économique diminua au point de rendre notre groupe ethnique, le plus pauvre du pays, tenant compte de notre nombre.

Ne pouvant s'établir chez elle, la jeunesse fut forcée de rester dans les vieilles paroisses. Au lendemain de la guerre de Sécession, aux Etats-Unis, cette jeunesse se trouva comme notre jeunesse au lendemain de la dernière guerre. On gagna de l'argent facilement et en abondance, les jeunes ne trouvèrent pas d'opportunités de s'établir de façon permanente, ils commencèrent par dépenser plus qu'il n'était nécessaire, et, de dépenses en dépenses, cette jeunesse arriva à traverser la frontière.

Il eut été facile d'arrêter cet exode, mais il eût fallu le vouloir; et, justement, ou plutôt, injustement, ceux qui avaient la direction de la chose publique, voulaient nos terres et nos ressources naturelles pour les autres. Et, comme le dit si bien un témoin du temps, M. le curé Labelle, ils cherchèrent les moyens les plus efficaces pour chasser du pays la population de nos campagnes, et "l'on fit de nouvelles réserves qui eurent pour effet d'étouffer peu à peu la colonisation".

Celui qui étudie notre histoire du dernier siècle à la lumière des faits, n'est pas surpris de notre situation présente, où, notre commerce, notre industrie, notre finance, nos ressources naturelles, nos services d'utilité publique, nos terres sont, pour la plus grande partie, la chose des autres.

J.-E. LAFORCE

IL Y A 20 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 26 mars 1915:

— Notre concitoyen M. Adéland Allaire, vient de nous quitter pour aller prendre la charge de contre-maître en chef des usines Rolland à Mont-Rolland. M. Allaire était au service de la compagnie de Papier Rolland à Saint-Jérôme, depuis 21 ans.

— Un terrible incendie a causé un vide, rue Labelle. On estime à \$100,000 les dommages causés par le feu qui détruisit le bloc Richard.

IL Y A 15 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 26 mars 1920:

— Le 24 mars, à l'église du Mile-End, Montréal, a été célébré le mariage du Dr Alfred Lapointe, de Saint-Jérôme, avec Mlle Adeline Richard, fille de notre estimé concitoyen, M. Félix Richard.

— Le conseil municipal de Saint-Jérôme a souscrit la somme de \$1,000, pour l'Université de Montréal. Les Chevaliers de Colomb ont souscrit \$500.00 pour la même œuvre.

IL Y A 10 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 27 mars 1925:

— Les Docteurs Dubé, H. Desloges, de Montréal, et M. Louvigny de Montigny, d'Ottawa, viennent d'être faits chevaliers de la Légion d'honneur en reconnaissance des services rendus à la cause française. M. Louvigny est un enfant de Saint-Jérôme.

— Mme Vve Wilfrid Prévost (née Honorine Globensky) est décédée dimanche soir, à l'âge de 72 ans.

IL Y A 5 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 28 mars 1930:

— M. Jean-Paul Fortin a donné mardi soir une conférence fort intéressante sur Debussy. M. Fortin était assisté de Mme C. Manseau, de Mlle Madeleine Hébert, de Mlle Gertrude Doyon, de MM. Paul Doyon et Gérard Desmarais. Artistes et conférencier ont été chaleureusement applaudis.

— Un dîner causerie organisé par M. Jean-Paul Rolland a été donné à l'hôtel Lapointe. Le conférencier était M. Georges-C. Le Roux, inspecteur de l'impôt sur le revenu qui traita ce sujet durant la conférence. Il fut présenté par le maire Léopold Nantel et remercié par M. Meno Lippert, gérant de la Dominion Rubber Co.

— L'hôtel Corbeil a été vendu mardi après-midi à M. Charles Gauthier, hôtelier de Saint-Lin, pour la somme de \$5,000.00. M. Gauthier prendra possession de son hôtel le 16 courant.

— Dimanche dernier tous les hommes de la paroisse ont été convoqués par le curé Lafortune afin de nommer un citoyen de Saint-Jérôme comme délégué de la ville au prochain pèlerinage qui doit se faire à Paray-le-Monial. Le choix a été remis à une future assemblée.

IL Y A 30 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 30 mars 1905:

— La Cie Villeneuve travaille depuis quelque temps à assainir et à combler le marécage qui avoisine ses dépendances. On a déposé là des quantités considérables de sciure de bois.

— M. Jean Prévost a présenté à la Chambre de Québec un projet de loi constituant en corporation la Compagnie du Tramway électrique du Lac Achigan. Cette compagnie désire construire un tramway électrique pour le transport des voyageurs et du fret dans le comté de Terrebonne à partir du lac Achigan dans la paroisse de Saint-Hippolyte jusqu'à et dans la ville de Saint-Jérôme.

IL Y A 25 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 1er avril 1910:

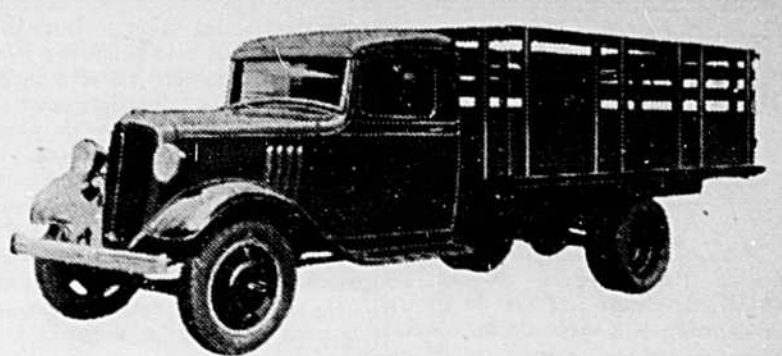
— Le Canada a importé pour sa propre consommation, l'année dernière, 583,270 douzaines d'œufs.

— Le gouvernement provincial a établi, depuis deux ans, des concours de récoltes de patates sur pied dans le but d'engager les cultivateurs à obtenir de bonnes semences pour l'année suivante. Le gagnant du 1er prix du concours de 1909 a été M. Joseph Charbonneau, de Saint-Jovite.

IL Y A 20 ANS:

On lisait dans l'Avenir du Nord du 26 mars 1915:

— Notre concitoyen M. Adéland Allaire, vient de nous quitter pour aller prendre la charge de contre-maître en chef des usines Rolland à Mont-Rolland. M. Allaire était au service de la compagnie de Papier Rolland à Saint-Jérôme, depuis 21 ans.



CAMIONS CHEVROLET

Les camions Chevrolet sont présentés cette année avec de nombreuses améliorations.

Il y a des modèles d'une capacité variant d'une demi-tonne à une tonne et demie. Ils sont munis d'un moteur dont le pouvoir a été augmenté jusqu'à 70 c. v.

Le camion de deux tonnes Maple Leaf, en plus d'être muni d'un moteur encore plus puissant, est équipé de freins hydrauliques sur tous les modèles.

Son radiateur surmonté d'un grillage lui donne une apparence impressionnante.

Ses deux empattements ont été portés à 141 et 165 pouces.

Parmi les nombreuses améliorations, citons le système de huilage, les pistons plaqués à l'électricité, un arbre de couche plus pesant, c'est-à-dire de 69 lbs, et un générateur refroidissant par l'air avec régulateur de voltage permettant une charge plus puissante sans endom-

mager la batterie ou le générateur lui-même.

Il y a six modèles 1935 d'une demi-tonne avec le Chevrolet sedan, de livraison d'un empattement de 107 pouces. Cinq de ces modèles ont un empattement de 112". Leurs carrosseries à panneaux ou à dais sont 8' et 10' pieds.

Les freins ont été améliorés sans cependant changer la dimension de la doublure.

Mus par un moteur de camion spécial six cylindres, ces camions ont une transmission à quatre vitesses.

Les ressorts ont été rendus plus forts par des changements apportés aux lames.

Les freins s'appliquent sûrement tout en exigeant beaucoup moins de pression sur la pédale.

Le modèle d'une tonne et demie est équipé de freins d'un diamètre de 14" à l'avant et de 16" à l'arrière.

Nombreuses sont les autres améliorations apportées à ces camions et que chaque intéressé devrait faire en sorte de constater pour son plus grand avantage.

L'ASCENSION

— M. Ephraïm Legault était à l'Annonciation, pour affaires, cette semaine.

— Nous sommes heureux d'apprendre que M. Emile Beauchamp, qui a subi une sérieuse opération il y a quinze jours, prend beaucoup mieux.

— Mlle Violette Delisle est chez ses parents à l'Annonciation.

— M. Josaphat Lanthier a capturé vivant un joli pékan.

SAINT-SAUVEUR

— Ces jours derniers, est décédé à Chicoutimi, M. Neil McLaughlin.

Il laisse pour le pleurer deux fils et deux filles.

M. McLaughlin fut pendant nombre d'années contremaître des cantonniers, à Piedmont, où il laisse beaucoup d'amis.

— Ces jours derniers à Saint-Sauveur est décédé, à l'âge de 81 ans, M. Joseph Mayer époux de Marianne Massé. Nos sympathies.

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de Mme Alexandre Bélisle, née Guénette, survenue à Christeville, ces jours derniers.

THEATRE GEORGES SAINT-THERESE

Samedi, dimanche et lundi: le second épisode des "Misérables". Autre film français et sujets courts. Un programme de premier choix.

RHUMES DES ENFANTS



Pour la peau des bébés

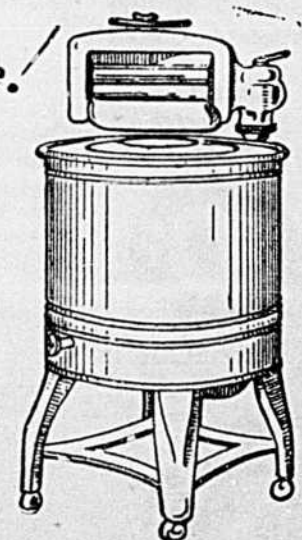


L'ancienne planche à laver est passée de mode! Une mode qui fut dispendieuse... impossible de calculer combien on perdait autrefois en linge abîmé... usé... avant son temps, et combien on souffrait de fatigue et de courbatures.

MÉNAGE LE LINGE et ménage sur la bourse.

Aujourd'hui, laver est tâche facile avec la LAVEUSE ELECTRIQUE qui lave le linge si blanc... si net... sans l'abîmer... qui en prolonge la durée... lave le linge le plus fragile et le plus solide avec la même action douce, mais efficace, sans effort de votre part... et le lavage qui prenait jadis toute une journée s'accomplit dans quelques heures.

Vous savez bien que vous avez convolté une laveuse électrique depuis longtemps! Pourquoi ne pas vous en procurer une maintenant lorsque l'achat en est si facile.



Gatineau Power
COMPANY

ROMAN-FEUILLETON

SON GRAND SECRET

(Suite)

Résumé des chapitres précédents: Paul Legris, avocat de Montréal, s'était couvert de gloire en gagnant le procès de la femme Morane, accusée d'avoir tué son frère. Au lendemain de son triomphe, Legris, au lieu d'être heureux, songeait tristement dans son bureau. Pour bien comprendre tous les détails de cette histoire, il nous faut remonter quinze ans en arrière. Legris avait rencontré au Lac Tremblant une jeune fille, Jeanne Dubord. Ils s'aimèrent et se promirent l'un à l'autre. Toutefois, Herbert Prince courtois, la jeune fille qui se laissa gagner par la fortune du jeune homme. Legris les surprit un après-midi alors qu'ils s'embrassaient. Paul écrit à Jeanne que tout était fini, et que son seul amour serait dès lors sa profession, et son idéal, atteindre la gloire.

QUATRIÈME CHAPITRE

Paul Legris coudoyait déjà la gloire, et pendant six ans, par une lutte quotidiennement soutenue, il s'appliqua non seulement à la conserver, mais encore à l'augmenter. L'expérience l'aidant, il devint au barreau un des avocats les plus brillants. Il céda aux attraites de la politique, moins pour se faire élire, ce qu'il dédaignait, que pour devenir l'idole du peuple, ce qui le flattait. Il se créa alors une puissance à lui seul, d'autant plus respectée qu'il savait parler au peuple et que des journaux offraient largement leurs colonnes à son talent redoutable de polémiste.

Nous voici en 1917. Les luttes, la solitude, le travail l'ont un peu vieilli. On le remarque aux rides déjà profondes qui sillonnent son front ordinairement songeur. Mais cette existence mouvementée lui a dérobé son mal, le dévouement de sa fille adoptive, maintenant en rhétorique, lui ont permis d'apprécier par l'une, les charmes d'un foyer proprement tenu, par l'autre, la consolation qu'il y a à faire un peu de bien.

Il n'occupait plus le petit logis de la rue X... Cédant à ses goûts du beau, il avait acheté sur le versant du Mont-Royal, une somptueuse villa. De là, il voyait tout Montréal, la multitude de ses clochers, le fleuve, les ponts, et plus loin, s'étendant à perte de vue, la campagne. Il avait choisi cette retraite, tout autant par un désir de solitude que par un besoin d'avoir à lui un coin de nature. En dépit de cette retraite qui lui était chère parce qu'il y cachait ses chagrins, en dépit de cette nature qui l'apaisait, en dépit du bonheur éprouvé à faire le bonheur de deux êtres qui fabriquaient son propre bonheur, en dépit de ses succès qu'une soif d'oubli faisait accumuler, il souffrait de ce mal étrange qui a fait dire à Dieu même: Il n'est pas bon que l'homme soit seul! Donnons-lui une compagne!

Paul Legris assistait, en juin, à un bal qui réunissait toute l'élite intellectuelle de Montréal. Le hasard lui donna, comme partenaire de danse, une jeune veuve dont il

connaissait les talents littéraires, mais que pour une première fois il rencontrait en tête en tête intime, sur la véranda des Simpson. La nuit était pesante comme du plomb. La terre haletait à la façon d'un malade qui attend un soulagement. Au firmament, des nuages lourds passaient, écrasants. Des éclairs à l'horizon présageaient un orage prochain.

— La nature est triste comme souvent je suis! soupira la jeune femme.

— Aussi triste que toujours je suis! répartit Paul Legris en pesant ses mots.

Cette dernière phrase de Legris incita la jeune veuve à entrer dans une conversation plus familière. Elle ne se tenait pas satisfaite des généralités qu'il avait exprimées elle le pressa de questions plus intimes, curieuse de le confesser sur sa vie sentimentale. Il retourna les questions à la jeune femme, et tous deux se complaisaient à découvrir des affinités entre les circonstances qui avaient fait leur malheur. Naïvement, ils s'étonnèrent que le hasard ne leur eût permis de se connaître avant. Ils se ressemblaient tous deux par la souffrance; tous deux, dans des cadres peut-être divers, avaient connu les amertumes de la souffrance et de l'amour incompris, et cet épanchement mutuel des jours révolus les jetait l'un contre l'autre, dans ce besoin pressant d'oubli momentané, dans une communion de sentiments humains, l'angoisse de leur passé.

Un éclair déchira subitement la nuit. Elle étouffa un cri et se blottit contre lui, effrayée. Les mains de la jeune femme se trouvaient dans celles de Legris qui trembla. Il dit pour cacher sa trop forte impression:

— Un éclair qui traverse la nue! Vous avez peur de ça? Je trouve, moi, qu'il fait parfois du bien de voir le ciel en feu...

Elle ne répondit pas. Elle demeura, blottie contre lui, ses mains dans les siennes. De longues traînées de feu déchirèrent le firmament sombre. Sous les voûtes du ciel, le tonnerre ébranla ses lourds chariots de pierre, la pluie se mit à tomber en rafales et le vent à balayer la cime des arbres qui se courbaient, effrayés. Ils ne bougèrent point. Ils assistaient, muets, à cette furie des éléments déchaînés, si semblable aux tempêtes morales qui assaillaient parfois les humains. Puis l'orage s'en alla ailleurs et le firmament devint serein et la terre, apaisée.

Ils se regardèrent, contents. Ils étaient seuls dans l'ombre, fait qu'ils n'avaient pas remarqué avant. Seuls, avec leurs cœurs émus, dans cette nature qui tantôt lasse semblait maintenant revivre. Dieu pardonna à Paul Legris d'avoir un peu manqué à ses engagements. Des baisers de ce soir-là, Dieu seul fut le témoin!

Quand ils se quittèrent après cette soirée, la dernière puisque la jeune veuve s'embarquait définitivement pour l'Europe, ils éprouvèrent l'un et l'autre un identique chagrin.

— Si tôt! dit-elle.

— Si tôt, en effet! Depuis six ans, c'est ma première soirée... qui soit belle!

— C'est la plus belle de ma vie! reprit-elle.

Il crut à un reproche. Il ajouta simplement:

— Celle qui me laissera, de toutes les soirées de ma vie, le meilleur souvenir. Car, vous comme moi, nous nous en allons maintenant là où vont les morts...

Six ans plus tard, en juin 1933. On nous permettra de passer rapidement sur les détails qui occupent ces six années additionnelles. En 1933, Madame Soucy est toujours la ménagère de Monsieur Legris, et pour elle, cette matinée de juin représente un bonheur inespéré, puisqu'en compagnie de l'éminent avocat, elle assiste à la collation des grades à l'Université de Montréal. L'heureuse mère vient d'embrasser son fils admis au Barreau, et Legris, des larmes dans les yeux, serre la main du jeune homme, son fils d'adoption, en lui disant:

— Tu es désormais mon associé. Fais un homme de toi! Un homme d'honneur! C'est ça, et seulement ça, qui compte dans la vie, l'honneur!

Un soir de septembre, Paul Legris se réservait au théâtre un bon let pour la représentation qui mettait en vedette Gabrielle Dorziat, dans "Les Sentiers de la Vertu". On serait peut-être porté à croire que le titre de la pièce ou la pièce elle-même attirait au théâtre l'éminent avocat. Legris n'aimait pas le théâtre, mais il avait été avisé la veille — nous ne savons comment — que Madame Prince avait réservé la loge "B". Nous n'avons qu'à conclure que la présence de Legris au spectacle se motivait par un désir qui, dans les circonstances, nous paraît humain.

Il n'avait pas vu Madame Prince depuis quatre ans. Apparaissant, il l'avait croisée dans la rue, rencontrée à maintes reprises dans des réunions sociales. Dans l'un ou l'autre cas, Legris ne lui avait parlé, et bien plus avait évité sa rencontre. Ces quatre dernières années, Madame Prince habita l'Angleterre. Elle était revenue au pays depuis une semaine, pour y définitivement demeurer. Les jour-

naux n'avaient pas manqué de souligner le retour du couple millionnaire, et de faire autour de Madame Morane, la veuve du célèbre fabricant anglais de pneus, qui venait elle aussi s'établir à Dorval, une intéressante publicité.

Paul Legris obéissait donc à un sentiment de curiosité. Dès son entrée au théâtre, il gagna son siège et chercha des yeux la loge B. Deux femmes s'y trouvaient déjà. Il reconnut Madame Prince. L'autre était assurément Madame Morane. Une minute durant, à l'aide de ses jumelles, il considéra la figure de son ancienne amie qu'il trouva un peu vieillie, mais encore belle et fraîche. C'était la première fois depuis deux ans qu'il lui était permis de la regarder si bien. Elle causait avec sa compagne, avec entrain, à la façon de quelqu'un qui est heureux. Son regard tout à coup se porta sur les loges voisines, alla de l'une à l'autre, et avant que Legris n'eût le loisir de reprendre une attitude moins compromettante, Madame Prince l'avait reconnu. Elle se tourna vivement sur son fauteuil, les deux mains sur la rampe. Elle sourit. Legris répondit à ce sourire. L'obscurité se fit sur la salle et emporta le sourire: le rideau se leva pour la représentation.

Jeanne n'en continuait pas moins de fouiller l'obscurité. La pièce ne l'intéressait plus, car elle se convainquit que la présence de Legris au spectacle avait un motif, un but. L'idée de l'aller saluer traversa son esprit. A l'intermission, Legris n'était plus dans sa loge. Elle s'informa près de la placière qui lui déclara que "le monsieur avait quitté le théâtre".

Il nous semble important de résumer ici l'existence de Madame Prince pour ces quinze années qui viennent de s'écouler. Un seul mot y suffirait: elle ne fut pas heureuse. Quelques détails s'imposent. Jeanne regretta toute sa vie le bazar du Bosquet. Elle seule savait que ce bazar avait été donné dans un moment de surprise... Mais allez donc expliquer ça! Elle seule savait que des deux prétendants qui la recherchaient alors, sa préférence allait à Paul Legris! Mais allez donc le prouver quand on a donné à l'autre un baiser! Ce baiser avait rayé de son existence l'homme qu'elle aimait. Malgré ses supplications, Legris était demeuré impassible. Alors, elle épousa Herbert Prince.

Elle crut au bonheur par la fortune. Elle voulut un mariage unique en richesses. Il dépassa tout ce qu'on en peut rêver. Elle voulut une maison selon ses caprices, elle eut un château. Elle eut des servantes, des valets, des toilettes, des automobiles. L'argent se plaça au moindre de ses désirs. Elle dépensa largement, sans compter. Mais de cette vie elle se lassa. Elle constata, avec regrets, que cet amoncellement de caprices rêvés et trop tôt satisfaits ne procurait pas le bonheur. Le bonheur aime qu'on le poursuive: c'est alors qu'il a du prix. Elle constata que son bonheur n'avait duré que le temps nécessaire à l'effeuillage d'une lune de miel.

La vie calme du foyer n'était pas faite pour Herbert Prince. Il préférait l'atmosphère des clubs de nuit, la table de cartes, la bouteille d'alcool, et trois semaines après son mariage, le jeune millionnaire avait presque oublié son foyer. Il n'y passait que quelques heures par jour, partagé entre son travail et ses plaisirs. Jeanne éprouva un chagrin qu'elle laissa tout d'abord percevoir, puis convaincue que son mari ne l'aimait pas, devint indifférente.

Les illusions trop belles ne vi-

vent pas longtemps car il leur manqua la constance. Elles nous quittent au moment où nous avons besoin de nous suspendre à elles. Le réveil de Jeanne fut brutal. Elle pleura son erreur. Il était trop tard. Elle avait joué son malheur d'une façon insensée.

Pendant huit ans, elle assista en témoin muet mais assidu à l'ascension prodigieuse de Paul Legris. Elle devora tous ses articles, acheta son livre en cachette, et chaque jour ou presque, les journaux lui apportaient le nom de celui qu'elle avait aimé, qu'elle aimait toujours. Elle avait cru au début que Paul Legris viendrait à céder à l'amour, qu'il était trop amoureux pour s'isoler ainsi. La nouvelle d'un mariage possible lui aurait procuré un bonheur sans prix, car, un peu plus chaque jour, elle se sentait coupable d'avoir exigé de lui des promesses d'honneur. Elle l'aurait libéré de ces engagements si elle avait pu le voir, elle lui aurait pardonné toutes ses défaillances, pour cette unique raison, qu'elle eût trouvé dans ce geste la fin de cette obsession; qu'elle avait fait le malheur de Paul Legris.

Mais lorsque devant elle on déclara un soir, que Legris hébergeait chez lui une pauvre femme et qu'il s'occupait de l'instruction de l'orphelin, elle en conclut que Legris ne se marierait jamais. A son retour d'Europe, après quatre ans d'absence, elle s'informa discrètement de lui. Il était toujours célibataire.

Aussi, revoir Legris à cette représentation; recevoir de lui quelques sourires; remarquer l'attitude réservée de cet homme puissant, reconnaître en lui le courage, la volonté, l'honneur; se dire qu'elle aurait été heureuse en le suivant fidèlement; que de son propre malheur et de son malheur à lui elle était la cause; autant d'impressions et de pensées qui la bouleversèrent et l'inquiétèrent.

— Il a quitté le théâtre! se dit-elle. Il y a douze ans qu'il m'évite. Il me faut le rencontrer coûte que coûte! Où? Quand? Comment?

Quand le lendemain matin, Paul Legris entra dans la salle à déjeuner, il y trouva un jeune associé. Quelques phrases banales, puis le jeune homme posant ses deux bras sur la table, dit:

— Vous savez la nouvelle, Monsieur Legris?

Legris demeura stupéfait. La figure de son protégé semblait anormale; il redouta un malheur.

— Vous savez, Madame Morane?

— La sœur de Monsieur Prince!... souligna l'avocat.

— Justement. Elle a été arrêtée pour meurtre, au cours de la nuit...

— Elle a tué... Mais qui? interrogea brusquement Legris.

— Son frère...

— Les raisons? coupa vivement l'avocat.

— Parce que Prince avait battu Madame... Jeanne.

A son bureau, Legris consulta les journaux du matin qui commentaient le drame. "Selon l'enquête du policier X...", disait le Matin, Prince entra chez lui à l'instinct même où les deux femmes revenaient du théâtre. Sans motif apparent, Prince qui était ivre et colérique, se rua sur sa femme qu'il cribla de coups. Madame Morane tenta de désarmer son frère, mais ce fut peine perdue. Elle reçut à la figure un coup de poing formidable. Alors, Madame Morane ouvrit sa sacoche, en tira un revolver, tira à bout portant sur son frère qui s'effaissa, une balle dans le

cœur. Madame Morane prévint elle-même les quartiers-général de la police. Son enquête préliminaire aura lieu ce matin, à dix heures".

La main de Legris se posa brusquement sur l'appareil téléphonique. Mais elle se retira le moment d'ensuite. Il murmura alors: "Pas ça!" Nous ne savons pas au juste ce que ces deux mots signifiaient. Au même moment, la sténographe transmettait à Legris la carte d'une dame qui venait d'entrer et qui demandait d'être immédiatement introduite.

Dès qu'il vit le nom, Legris sursauta. Puis, bien calmement, dit à la sténographe:

— Faites entrer dans cinq minutes exactement!

Cinq minutes pour se refaire une contenance, pour refouler le flot de sang qui venait brusquement de lui monter à la figure, pour calmer ses nerfs un moment ébranlés! Il avait besoin d'être fort, d'être puissant; il redoutait une crise.

— Douze ans plus tard! murmura-t-il. Et voici Jeanne chez moi!

CELIBER

(A suivre)

CONSEIL MUNICIPAL

A une assemblée du conseil municipal tenue le 19 mars dernier, et à laquelle tous les échevins et M. le maire étaient présents il a été discuté maintes questions de routine, telles que rapports placés aux archives, etc.

La Cie de Publication de Saint-Jérôme Limitée permet à la ville de Saint-Jérôme d'utiliser une moitié de l'enseigne placée en face de la gare du Canadien Pacifique. La ville profitera de cette permission et l'ingénieur est chargé de faire peindre une inscription pour annoncer la ville.

La ville de Montréal et la plupart des autres grandes villes de l'est ont, comme par les années passées, décidé d'adopter l'avance de l'heure durant la saison d'été. Notre ville n'étant située qu'à une très courte distance de la métropole, et vu les relations établies entre notre ville et la métropole, le conseil a décidé qu'à partir du 28 avril jusqu'au 29 septembre, toutes les horloges seront avancées d'une heure dans la ville de Saint-Jérôme. L'heure normale sera rétablie le 29 septembre 1935.

Le président des finances et le trésorier sont chargés de représenter les intérêts de la ville lors de la vente de la propriété Elie Meunier qui sera vendue par le shérif, le 10 avril prochain.

Certaines personnes n'ayant pas payé leur taxe d'eau ni réglé leur licence de commerce, la ville prendra des procédures contre elles. Après un avis donnant un délai de huit jours, si les personnes avisées ne paient pas leurs taxes pour consommation d'eau, l'eau leur sera fermée.

M. l'échevin Giraldeau donne avis qu'à la prochaine session régulière ou spéciale du conseil, il proposera un règlement à l'effet d'amender le règlement No 240 N. S.

"Taxes et licences de commerce".

M. Giraldeau, appuyé unanimement, a aussi fait voter un avis informant la Gatineau Power, bénéficiaire d'une franchise pour un terme de dix années, que cette franchise prendra fin définitivement le 1er mai 1936, les dix années étant entièrement révolues. La ville prendra charge alors d'un système municipal de distribution d'énergie électrique dans ses limites.

A la suite de l'adoption de cette résolution, M. Allan Brown, représentant officiel de la Gatineau Power Company, demande au Conseil la permission de dire quelques mots, ce qui lui est accordé. M. Brown expose que la Compagnie a reçu avis que le conseil municipal refuse, dans sa forme et teneur, le projet du renouvellement de franchise à accorder à la dite compagnie et aimerait connaître les raisons de tel refus. Il explique que les taux soumis sont basés sur un nouveau système déjà appliqué en Ontario et ailleurs.

MM. les échevins Giraldeau et Lessard ont donné à M. Brown les raisons qui ont motivé le refus du conseil d'accepter le projet soumis.

M. Giraldeau déclare que l'ingénieur de la ville n'a pas à être blâmé pour tel refus, qu'il n'a fait que son devoir d'officier municipal et qu'il possède les qualifications requises pour renseigner le conseil.

Il ajoute que la ville est actuellement à l'étude d'un projet de municipalisation. M. le maire a aussi

informé M. Brown que la question est considérée au point de vue affaires et sans acrimonie contre la compagnie.



Radiex, grâce au Son ALL-BRAN!

Quand vous vous sentez découragé et déprimé, que tout vous est contraire, il arrive souvent que cet état résulte de la constipation ordinaire, causée par le défaut de matières assimilables dans votre régime alimentaire.

Ce malaise, qui peut déterminer des maux de tête et la perte de l'énergie, se corrige en mangeant une saucisse céréale.

Les recherches au Laboratoire Kellogg fournissent les matières assimilables qui facilitent l'élimination et que le Son ALL-BRAN est riche en fer assimilable et en vitamines B. Les matières assimilables du Son ALL-BRAN sont moins affectées par la digestion que le sont les fibres des fruits et des légumes. Douces en leur action, elles sont souvent plus efficaces. Cet aliment naturel n'est-il pas préférable à des médicaments brevetés, parfois nuisibles?

Deux cuillères à soupe de Son ALL-BRAN chaque jour suffisent généralement, ou à chaque repas dans les cas obstinés. Si vous n'êtes pas soulagé par ce traitement, consultez votre médecin.

Que le Son ALL-BRAN égaye votre vie! Le carton rouge et vert se trouve chez votre épicer. Fabriqué par Kellogg, à London, Ontario.

Vivez désormais des jours ensoleillés



Quand votre diligence vous a permis d'abréger votre voyage... et que vous serez de retour à la maison plus tôt qu'on vous attend...

Partagez votre plaisir avec les vôtres. Transmettez-leur la bonne nouvelle par téléphone interurbain.



Le service interurbain s'acquitte également bien des petites et des grandes tâches. Le coût est minime. Vous pouvez communiquer à 100 milles ou près pour 30 sous. Voyez le tarif aux premières pages de l'annuaire.

ALOUETTE

Bon
tabac
naturel

Comme il faisait les délices des fumeurs du bon vieux temps! Ils aimaient son arôme, sa richesse, sa douceur. L'on cultive ce même bon tabac aujourd'hui, pour vous, mais il est meilleur, plus riche, plus agréable maintenant que jamais, sous le nom de Alouette — le produit de la belle province de Québec.

Conservez
les Cartes
Gagnantes

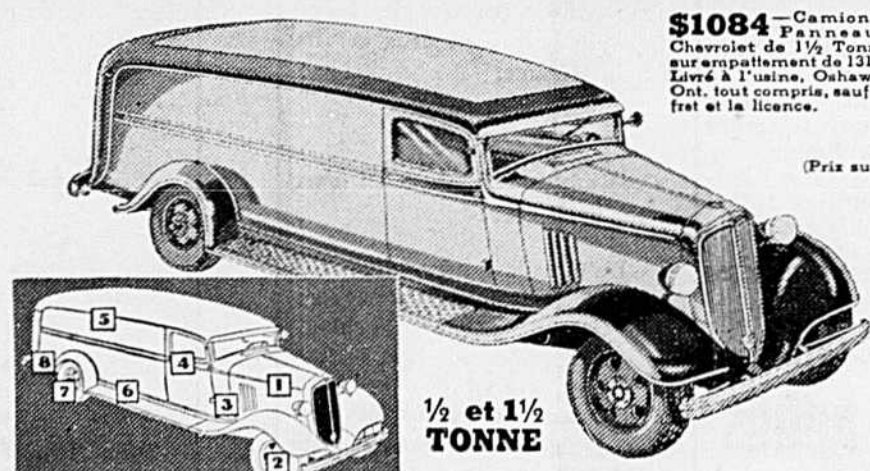
10¢

LE TABAC À PIPE ALOUETTE EST LE CHOIX DES CONNAISSEURS



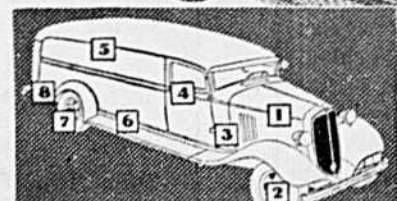
La Cie B. Houde Limitée, Québec

LA GENERAL MOTORS ANNONCE POUR 1935...

LA NOUVELLE
LIGNE de CAMIONS CHEVROLET

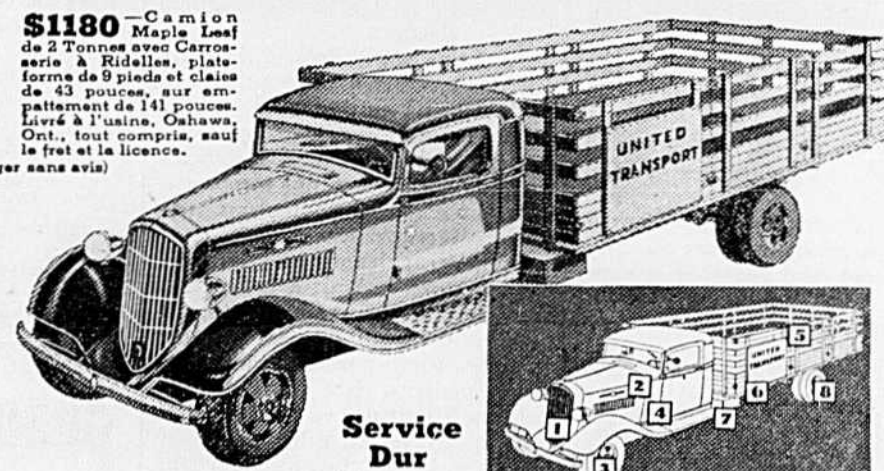
\$1084 — Camion à Panneau Chevrolet de 1 1/2 Tonne avec empattement de 131". Livré à l'usine, Ottawa, Ont., tout compris, sauf le fret et la licence.

(Prix sujets à changer sans avis)



1/2 et 1 1/2 TONNE

- 1 Moteur de camion spécial à "Culasse Marine".
- 2 Plus gros freins positifs équilibrés.
- 3 Embrayage de camion de service dur et changement à quatre vitesses dans les unités de 1 1/2 tonne.
- 4 Spacieux Cab de luxe de fabrication Chevrolet avec pare-brise en glace de sécurité.
- 5 Plus grosses et plus belles carrosseries de fabrication Chevrolet.
- 6 Cadre de camion solide avec entretoises "Machoire d'Alligator".
- 7 Robuste essieu arrière construit pour camions.
- 8 Gros ressorts de camions à dix lames.

LES NOUVEAUX
CAMIONS MAPLE LEAF de 2 tonnes

\$1180 — Camion à Panneau Chevrolet de 2 Tonne avec Carrosserie à Rideaux, plate-forme de 9 pieds et claire de 43 pouces, sur empattement de 141 pouces. Livré à l'usine, Ottawa, Ont., tout compris, sauf le fret et la licence.

Service Dur

LA GENERAL MOTORS présente aujourd'hui une ligne nouvelle et plus belle de véhicules commerciaux et de camions Chevrolet de 1/2 et de 1 1/2 tonne, ainsi qu'une nouvelle gamme complète de camions Maple Leaf de 2 tonnes, plus gros et plus beaux, pour service dur. Ils répondent à tous vos besoins de transport et de camionnage sur une échelle de 1/2 tonne à 5 tonnes. Ils comportent un grand nombre de nouvelles caractéristiques et de perfectionnements de la plus haute importance pour quiconque est intéressé à l'économie dans le domaine commercial. Nous pouvons maintenant vous donner tous les renseignements que vous désirez sur ces camions. Visitez nos salles de montre aujourd'hui!

F.A. LORRAIN, ST-JEROME
GRENON AUTOMOBILE REG'D ST-JOVITE & STE-AGATHE
FERDINAND ROUX, STE-THERESE

- 1 Plus belle apparence de l'avant.
- 2 Moteur de camion spécial et plus puissant.
- 3 Freins hydrauliques pour camions.
- 4 Embrayage de camion amélioré et changement à quatre vitesses.
- 5 Carrosseries de camion plus larges et plus grosses.
- 6 Cadre plus lourd avec entretoises "Machoire d'Alligator".
- 7 Plus long empattement pour meilleure distribution de charge et plus grande capacité.
- 8 Essieu arrière entièrement flottant amélioré — solides ressorts auxiliaires.

LE BUDGET RHODES

AUGMENTATION
DE LA DETTE

LES IMPOTS

Il ressort du discours de l'honorable E.-N. Rhodes, ministre des finances, à la présentation de son quatrième budget, le dernier du gouvernement actuel, que la dette du Canada a été augmentée de \$669,900,000 depuis que le présent gouvernement est au pouvoir, dont \$117,700,000 l'an dernier. M. Rhodes annonce un surplus de \$2,700,000 sur les comptes ordinaires.

Le point saillant du budget pour l'an prochain est la surtaxe sur le revenu. Il y a aussi de nombreuses concessions tarifaires aux pays de l'empire.

Le budget augmente les taxes sur les compagnies et les revenus, abolit la taxe sur la prime de l'or imposée l'an dernier mais se reprend en imposant des taxes spéciales sur les compagnies minières et les actionnaires et pour la première fois au Canada impose une taxe sur les dons et donations souvent faites entre membres d'une famille en vue d'échapper à l'impôt sur le revenu ou à la taxe sur les successions.

Des 76 changements dans les tarifs, il n'y a que quatre augmentations. Plusieurs concessions sont accordées au Royaume-Uni et autres pays de l'Empire.

RESUME DU BUDGET

MODIFICATIONS DANS LES IMPOTS

Voici la liste des changements importants dans le régime des impôts:

Une surtaxe sur les revenus provenant de placements, à partir de \$5,000: la surtaxe est de 2 p.c. allant jusqu'à 10 p.c. sur les revenus de \$200,000 et plus.

Les revenus provenant d'autres sources, comme les salaires, honoraires, traitements, etc. sont sujets à la surtaxe à partir de \$14,000.

La taxe sur la prime de l'or est abolie. Elle expire le 31 mai 1935. Les allocations pour épousément sur les revenus des mines de métaux précieux sont diminuées à 33 1/3 p.c. (elles étaient de 50 p.c.) et l'exemption accordée sur les dividendes aux actionnaires des compagnies exploitant ces mines est diminuée à 20 p.c. (Elle était de 50 p.c.)

L'impôt sur le revenu des compagnies est augmenté de 1 p.c.

Les compagnies qui calculeront leur impôt sur des revenus consolidés devront payer 1 1/2 p.c. de plus sur leurs revenus taxables.

Des taxes allant de 2 p.c. à 10 p.c. sont imposées sur les dons et donations, de \$1,000 en montant. Les dons et donations pour oeuvres charitables ou sociales sont exemptés.

La taxe sur la vente reste intacte à l'exception de quatre items intéressant surtout les entrepôts de grains, qui sont portés sur la liste des exemptions.

La taxe d'accise n'est pas changée mais les importations sous les tarifs préférentiels britanniques en seront dorénavant exemptées.

Une taxe de 20 p.c. est imposée sur les briquets.

Les droits d'accise sur les alcools sont réduits de \$7. à \$4. le gallon, une réduction de \$3.

MODIFICATIONS AU TARIF
DOUANIER

Les changements tarifaires annoncés dans le budget Rhodes sont au nombre de 76, dont 48 représentent des diminutions, les 24 autres ne comportant que quelques modifications de texte, mais non de prix.

Les spiritueux sont réduits de \$8. à \$5. le gallon (pour les liquides contenant 50 pour cent d'alcool) pour ceux qui jouissent du tarif préférentiel britannique. Réduction correspondante pour les alcools distillés au Canada.

Certains tissus de laine jouissant du tarif préférentiel britannique sont réduits de 18 3/4 cts la livre à 17 cts la livre.

Tissus de laine pour pantoufles, maintenant exemptés de tout droit d'accise.

Tissu Melton pour balles de tennis (jusqu'ici taxé à 27 1/2 pour cent plus 18 3/4 la livre) exempté de tout droit.

Pour encourager la fabrication de l'amidon avec les pommes de terre canadiennes, un droit d'accise pourra être imposé sur la dextrine par décret ministériel.

Exemption de droit de douane pour les pains et biscuits de diabétiques.

Exemption de droit de douane pour les oranges de Palestine.

Livre anglais et français d'un certain type (non spécifié dans ce sommaire) exemptés de tout droit.

Les exportateurs anglais au Canada peuvent faire admettre au pays leur copie de réclame et publicité sans droit de douane. Le tarif était autrefois de 5 cents la livre.

Entrée libre des pellicules infrarouges pour photographie aérienne.

Abolition du tarif sur les papiers à cigarettes venant du Royaume-Uni.

Couleurs pour peintres, autrefois, de 20 pour cent en vertu du tarif préférentiel britannique,

maintenant franco.

Verrerie, sauf le verre plat, tarif réduit de 20 à 15 pour cent.

Pilotes de fer, dont on se sert dans les ports, autrefois de 20 pour cent maintenant admis franco.

Fil de fer importé pour faire du barbelé ou des clôtures, autrefois à 10 pour cent, selon le tarif préférentiel, maintenant franco.

Appareil en usage dans les mines de charbon, autrefois à 15 pour cent de tarif, maintenant franco.

Engins Diesel et semi-Diesel, autrefois à 15 pour cent du tarif préférentiel, maintenant franco.

Châssis pour autos sur rails, autrefois à 15 pour cent, maintenant franco.

Accessoires d'aéroplanes, à l'exception des moteurs, autrefois à 10 pour cent tarif britannique préférentiel, maintenant franco.

"Zippers", tarif augmenté pour les trois catégories (ancien tarif entre parenthèses): 30 p.c. (20%), 37 1/2 p.c. (27 1/2%) et 40 p.c. (30%).

Instruments de cuivre pour fanfares, franco pour ceux qui jouissent jusqu'ici d'un tarif préférentiel britannique de 15 p.c.

Impôt de 6 cents pour chaque peau préparée à l'étranger, pour empêcher l'exploitation par des ventes aux enchères, après saisie.

Le tarif préférentiel sur les raisins australiens restera en vigueur jusqu'au 31 mars 1936.

Tous les articles de toilettes en argent massif seront compris sous le même item tarifaire et jouiront d'une forte réduction en vertu de la préférence britannique.

L'HYGIENE
PENDANT L'ANNEE

1933-34

Dans sa lettre de présentation du XII^e Rapport annuel du Service provincial d'hygiène à l'honorable secrétaire de la province, M. le Dr. Alphonse Lessard fait ressortir en un tableau ce que nous avons gagné depuis sept ans, dans le sauvetage des vies. Le Bulletin Sanitaire ne saurait mieux faire que de reproduire ce tableau.

Mortalité infantile 1926 1933
Nombre des décès . . . 11,666 7,270
Taux par 1,000 naissances 142.0 94.5
Pourcentage de la diminution 29.1

Mortalité par tuberculose 1926 1933
Nombre des décès . . . 3,947 2,927
Taux par 100,000 de la population 125.2 98.4
Pourcentage de la diminution 21.5

Mortalité par maladies infectieuses 1926 1933
Nombre des décès . . . 4,425 2,081
Taux par 100,000 de la population 68.9 24.4
Pourcentage de la diminution 63.1

Or l'année 1926 est celle de la création de la première Unité Sanitaire de comté, et en sept années, il s'est fondé 30 Unités sanitaires qui desservent 39 comtés. La population de la province était estimée à 2,970,512 au 1^{er} juillet 1933; or les trente-neuf comtés que desservent les Unités sanitaires renferment une population de plus d'un million d'âmes.

On ne peut douter que les services rendus par ces Unités ne comptent pour beaucoup dans la diminution de la mortalité infantile, de la mortalité par tuberculose et de la mortalité par les maladies infectieuses, et que si ces services étaient étendus à tous les comtés de la province, nous n'eussions un splendide tableau d'augmentation du sauvetage des vies.

Dans la lutte contre la diphtérie par exemple, commencée il y a cinq ans, 152,168 enfants avaient été immunisés dans les seules Unités sanitaires, au 30 juin 1933; en 33-34, on a ajouté à ce total 25,277 enfants, soit en cinq années un total de 177,445 enfants désormais à l'abri de cette terrible maladie. Et ce chiffre, vieux de huit mois, a dû encore augmenter.

La variole, terreur des générations passées, n'a pas donné un seul cas rapporté au cours de l'année 1933, non seulement dans les Unités sanitaires, mais dans toute la province.

La rougeole a diminué, mais par contre la coqueluche a augmenté. La poliomyélite qui était à l'état épidémique en 1931 et 1932, n'a présenté que des cas isolés en 1933.

Somme toute, M. le directeur du Service provincial d'hygiène a raison de déclarer dans son rapport que, si "nous avons encore bien du chemin à parcourir... nous sommes dans la bonne voie et tout indique que les progrès commencés se continueront."

POUR FAIRE
DISPARAITRE
LE CHOMAGE

La masse des chômeurs dans notre province sont des Canadiens-français. Résultat: nos agriculteurs, nos industriels, nos commerçants n'ont pas les débouchés qu'ils devraient avoir et le chômage est augmenté d'autant. Les maisons qui ne sont pas à nous par contre sont plus prospères et assurent du travail aux leurs. Pourtant c'est nous qui faisons une bonne part de la prospérité de ces maisons par nos achats.

Vient-on un exemple frappant? Prenons les épiceries-châsses. Il y en a environ 450 dans les trois villes de Montréal, de Québec et de Sherbrooke, sans compter les autres que nous voyons par toute la province. L'enquête Stevens a montré que seuls les gérants de ces épiceries recevaient un salaire suffisant pour faire vivre une famille; les commis, même mariés, n'avaient que de \$7.00 à \$10.00 par semaine. Ces épiceries n'ont donc fait vivre que 450 familles, 500 tout au plus en comptant les inspecteurs et les employés supérieurs, soit ceux qui reçoivent les gros salaires et qui ne sont pas des nôtres.

D'autre part, chacune de ces épiceries a vendu trois fois plus que les épiceries indépendantes en moyenne, soit pour \$47,000, contre \$17,000, pour chacun de nos épicieriers. Chacune a donc pris la place de trois épiceries indépendantes, les 450 la place de 1,350 épiceries canadiens-français, plus autant de commis qui auraient obtenu chacun un salaire raisonnable, comme l'a aussi montré l'enquête, le marchand indépendant payant mieux ses employés parce qu'il ne veut pas se faire une réputation d'exploiteur auprès de ses clients. Les 450 épiceries-châsses ont donc en réalité assuré la subsistance à 500 familles mais par contre elles ont enlevé le nécessaire à 2,000 autres, soit à quelques dix mille personnes. Dans trois villes seulement, l'épicierie en série a mis 10,000 hommes, femmes et enfants dans la misère, tout cela parce que nous avons été porter notre argent à des maisons étrangères dont la plupart ont même leur siège aux États-Unis.

Nous sommes nous-mêmes responsables de notre faiblesse économique, du chômage chez nous, de la misère de milliers de familles. Cela ne serait pas si nous avions pratiqué l'achat chez nous. Cette grave situation se corrigera si à partir d'aujourd'hui nous achetons chez nous et si nous exigeons nos produits.

L'INDUSTRIE
LAITIÈRE

DEVELOPPEMENTS RECENTS DANS LA STÉRILISATION CHIMIQUE DES USTENSILES LAITIERS

On emploie de plus en plus les solutions stérilisantes de chlore dans l'industrie laitière, mais ceux qui se servent de ces solutions ne sont pas toujours bien renseignés sur la différence qui existe au point de vue germicide entre les nombreux produits commerciaux de ce genre que l'on trouve dans le commerce. Le laboratoire de la bactériologie, de la Ferme expérimentale centrale, Ottawa, a mis à l'essai un certain nombre de procédés et en a perfectionné un qui présente certains avantages. On a constaté que certains produits d'hypochlorite commerciaux tuent les bactéries par ce procédé presque quatre-vingt-dix fois plus vite que d'autres produits ayant la même concentration de chlore. Cette différence de rapidité est due aux différences d'alcalinité et un essai pratique a été développé qui permet de comparer l'alcalinité d'un certain nombre de ces produits.

L'effet marqué de l'alcalinité de la solution sur sa puissance stérilisante donnait à croire que l'on pourrait grandement améliorer la puissance des solutions d'hypochlorite en y ajoutant une petite quantité d'acide. Cette idée a été confirmée par des essais pratiques, et l'on a obtenu de bons résultats avec des concentrations de chlore beaucoup plus faibles que celles dont on se sert généralement. A ces faibles concentrations la réaction de l'eau employée dans la préparation de la solution de rinçage exerce une influence considérable; dans certains cas même cette influence est tellement marquée que les solutions diluées ont plus d'efficacité que les concentrations plus fortes.

« Lorsque la période de contact avec la solution stérilisante est courte, comme dans les machines à laver les bouteilles, les cuves à pulvérisation, et dans le rinçage des bidons et des chaudières, etc. sur la ferme, il est nécessaire d'employer une solution plus forte et qui stérilise plus rapidement que lorsqu'on a plus de temps à sa disposition. D'autre part, dans la pratique ordinaire qui consiste à faire passer au moyen d'une pompe une certaine quantité d'une solution de chlore à travers le matériel avant de commencer les travaux de la journée, on peut obtenir de meilleurs résultats en employant une plus grande quantité d'une solution plus faible, car dans ces conditions le chlore a tout le temps voulu pour détruire les bactéries qui se sont développées sur la surface des ustensiles depuis que ces ustensiles ont été lavés la veille. Dans ces conditions, certains types de composés stérilisants de chlore à action plus lente, qui ne sont pas aussi satisfaisants pour des périodes d'exposition plus courtes, peuvent être tout aussi efficaces.

SAINTE-THERÈSE

— La Chambre de Commerce de Sainte-Thérèse a tenu dimanche, après-midi, une réunion générale de ses membres, à la salle du marché. Quarante-trois membres assistaient à cette réunion, une des plus importantes de l'année puisqu'il s'agissait en l'occurrence d'étudier et d'approuver les divers règlements municipaux qui sont actuellement devant l'Assemblée Législative. La Chambre de Commerce a approuvé les initiatives prises par le Conseil de Ville, dans le passé, et adopté une résolution demandant au gouvernement d'adopter le bill que la Ville lui soumet. Au cours de la réunion, la Chambre a aussi adopté une résolution à l'adresse de M. J.-B. Waddell qui, dans la vente du terrain qu'occupe aujourd'hui la Cie Pollock, a manifesté un esprit civique de premier plan.

— "Le parti de sucre" annuel de la Chambre de commerce aura lieu, dimanche le 7 avril. Il est exclu-

sif aux membres actifs de la Chambre. Le comité d'amusements de la Chambre, dont M. Louis-H. Hébert est le président, s'occupera de cette organisation.

— Le Cercle Dramatique Térésien à tenu une réunion de ses membres au cours de la semaine dernière. Le Cercle a l'intention de "monter" une pièce théâtrale qui serait jouée à Sainte-Thérèse, vers la mi-mai. En fin d'avril, il jouera à Saint-Martin, les invités de M. le curé Coursol.

SAINTE-ADELE

— Lundi dernier, 25 mars, a eu lieu ici, l'inhumation de M. Jules Latour, décédé à Mont-Rolland, à l'âge de 63 ans. M. Latour était un homme estimé de tous, 48 voitures suivaient le cortège funéraire.

A la famille éprouvée, nous offrons nos meilleures sympathies.

SAINT-JOVITE

— Dernièrement avaient lieu, dans l'église paroissiale, les funérailles de M. Félix Millette, décédé à l'âge de 80 ans.

— Lundi avaient lieu les funérailles de Mme François Therrien, décédée après quelques jours de maladie. Le service fut chanté par M. l'abbé R. Mercure, curé de la paroisse, assisté de MM. les abbés Deslauriers et J. Dupont comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Alexandre et Oscar Therrien, ses fils, MM. Narbonne, Oscar Forget et Achille Paquette, ses gendres, et M. Antonio Forget.

Elle laisse pour pleurer sa perte, quatre fils: Médéric, Alexandre, Alcide et Oscar et six filles: Mme Oscar Forget (Clérilda), Mme Narbonne (Georgianna) de Saint-Faustin, Mme Henri Filion (Alexina) de Val-Barrette, Mme Joseph Richer (Marie-Ange), de Huberdeau, Mme J. Saint-Louis (Rose-Emma) de Montréal et Mme Achille Paquette (Rosianne) de Brébeuf.

VIENT DE PARAITRE

TRISTE ET TENDRE
par ARMAND GODOY

Nouvelle édition

On se rappelle le chaleureux accueil que trouva la première édition de *Triste et Tendre* chez nos meilleurs poètes et écrivains, de Saint-Pol-Roux à Francis Jammes, d'Henri de Régnier à Fernand Divoire, de Marcel Prévost à Claude Farrère, de Francis de Miomandre à Théo Varlet, de Rachilde à Gérard d'Houville.

"Réjouissons-nous, mes frères, en poésie" — s'écria Paul Fort — "un nouveau, très sensible et grand poète nous est né."

Camille Mauclair proclama à son tour: "Un grand poète nous est né, en qui la musique et le sentiment ne font qu'un et qui se révèle à la fois avec la plus forte culture littéraire, le sens le plus raffiné de la technique poétique, et la force directe, expressive, ardemment passionnée, d'une âme lyrique, hautaine et sans mensonge."

Le temps a prouvé la clairvoyance de ces affirmations. L'oeuvre entière du poète n'est, en effet, comme le dit Jean Royère dans sa Préface, que la palingénésie de *Triste et Tendre*: elle y était contenue et même préformée. Ainsi le mysticisme tourmenté des premiers accents devait logiquement aboutir aux pures symphonies littéraires où s'exalte une âme qui enfin trouva la Lumière Suprême.

Un volume in-8 couronne, 12 fr. Editions Bernard Grasset.

DRACONIEN

Les gouvernements occidentaux s'efforcent, par des mesures de police, de réfréner l'activité des trafiquants de stupéfiants. Mais le gouvernement de Nankin, dans cette lutte, les dépasse de cent coudées.

Il a notifié, en effet, aux gouverneurs provinciaux et aux différents chefs militaires que tous ceux qui seront surpris à fabriquer, transporter ou vendre des stupéfiants seront "punis de mort". Et les fonctionnaires qui auront toléré, permis ou encouragé ce trafic, seront passibles de la même peine. De même les tenanciers de fumeries d'opium et les fumeurs habituels.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE PRIX DE LIVRAISON DU PLYMOUTH AVANT D'ACHETER UN AUTO

PLYMOUTH-LIVRE A ST. JEROME

PLYMOUTH-FABRIQUE PAR CHRYSLER

Le plancher est à l'égalité du marchepied. La carrosserie s'ajuste avec précision sur le châssis et le résultat est une unité d'acier d'une force immense.

Adieu aux embarras de la circulation! Le nouveau moteur du Plymouth vous lance droit en avant... et ses freins hydrauliques sont une garantie absolue de sécurité.

Comme c'est confortable! Des banquettes de la hauteur d'une chaise. Trois personnes peuvent s'asseoir sans s'enfoncer les coudes dans les côtes. Les occupants sont portés entre les essieux.

AU BAS PRIX DE \$798

L'auto où le génie technique est le plus en évidence

Voyez comme cette malle incorporée se conforme aux lignes fuyantes de ce superbe sedan touring Plymouth.

Le Pouvoir Flottant, la redistribution du poids, les ressorts extra-flexibles et l'éliminateur du balancement du Plymouth produisent un roulement d'une douceur étonnante.

L'AUTO OÙ LE GÉNIE TECHNIQUE EST LE PLUS EN EVIDENCE

Jos. Gauthier, Distributeur, Saint-Jérôme

Tél. Bureau 245 Rds. 173
Camille L. de Martigny
 AVOCAT — BARRISTER
 319, Rue LABELLE
 SAINT-JEROME, P. Qué.

Téléphone 310
RAYMOND RAYMOND
 AVOCAT
 Samedi et dimanche à
 Sainte-Agathe
 289, LABELLE — ST-JEROME

NOUVELLES DE SAINT-JEROME

BENEDICTION DE LA STATUE DE SAINT-JEROME

— Nous sommes heureux de pouvoir publier aujourd'hui le texte du sermon prêché, dimanche dernier, par le R. Père Roy, O. P., l'un de nos prédicateurs de retraites à l'occasion de la bénédiction de la statue de saint Jérôme. Nos lecteurs de cette paroisse seront contents sans doute de conserver ce souvenir d'une fête qui marque une date dans nos annales. L'église était remplie de fidèles, et c'est M. le curé Dubois qui présidait à cette belle cérémonie. Au chœur, on remarquait le clergé paroissial: MM. les abbés Robert Brouillet, Adrien Robillard, Camille Mayer, Paul Labelle, Ferdinand Léveillé et René Desjardins. La magnifique statue de saint Jérôme qui orne si bien le maître-autel a été bénie par M. le curé, cependant que M. l'abbé Robillard a chanté le Salut du T. S. Sacrement. Cette fête coïncidait avec la clôture de la retraite des hommes.

— Une vingtaine de jérômiens ont accompagné le "Saint-Jérôme" qui est allé donner une partie exhibition à Sainte-Agathe, mardi soir dernier. Le score fut de 7 à 3 en faveur du Saint-Jérôme.

— Son honneur Donat Lalande préside un terme de la Cour de Magistrat qui se continuera jusqu'au 4 avril prochain.

CAUSE EN APPEL

— Le procureur général, par l'entremise de Mre Jos. P.-Bélair, C.R., a décidé d'en appeler du jugement de l'honorable juge Alfred Forest dans une cause de Albéric Murray vs Wilfrid Cyr, où le défendeur fut condamné à payer une somme d'environ \$1,300.00 de dommages et de frais au demandeur. L'avis d'inscription en appel a dûment été signifié.

— Aujourd'hui même, M. le curé Dubois est parti pour New-York, d'où il s'embarquera demain matin, sur le "Rex", à destination de Naples. M. le curé ira ensuite dans le midi de la France d'où il nous reviendra vers le milieu de mai. M. le curé se rend en Europe pour sa santé. Les vœux de tous les jérômiens l'accompagnent.

— "Chez José" a de nouveau changé de propriétaire. En effet, M. Horace Limoges a vendu cette semaine, son commerce de restaurant à M. Jean Arbour, à qui nous souhaitons plein succès. Mlle Limoges restera à l'emploi de M. Arbour.

— Le panier à ouvrage qui avait été mis en tirage par Mme Ethier de la rue Saint-Jovite, a été gagné par Pierrette Lauzon. Le coupon chanceux a été sorti par Mlle Georgelette Robert.

— L'heureux gagnant du piano automatique tiré au profit du Père Pierre-Baptiste Charbonneau, missionnaire au Japon a été M. Gaston Alarie de Saint-Janvier. Mme Odile Charbonneau remercie toutes les personnes qui ont bien voulu collaborer au tirage du piano au bénéfice de son fils.

NECROLOGIE

— Mercredi matin dernier, est décédée Mme F.-P. Giroux, née Mary Green, à l'âge de 77 ans et 4 jours. Mme Giroux était malade depuis environ un mois.

Elle laisse dans le deuil six enfants, MM. Edmond Giroux, et Dr Jos. Giroux, de l'Université de Montréal, Alexandre Giroux, Raoul Giroux, Mme Jos. S.-Louis, (Blanche) et Mme D.-D. Desjar-

dins, (Eva), de Saint-Jérôme; ses brues Mmes Edmond Giroux, Joseph Giroux, Alexandre et Raoul Giroux; ses gendres, MM. Jos. Saint-Louis et D.-D. Desjardins. Elle laisse aussi trois sœurs Mmes Hormidas Papineau, de Saint-Janvier, Magloire Charbonneau, de S.-Jérôme, Lizzie Green, de Chicago; ses beaux-frères MM. H. Papineau et Magloire Charbonneau, ainsi que deux nièces, les RR. SS. Catherine et Daniels, de Chicago.

Les funérailles auront lieu samedi matin à 10.30. A la famille en deuil, l'Avenir du Nord offre ses plus sincères condoléances.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Alexandre Trépanier, gardien de but du Saint-Jérôme, qui fut assez grièvement blessé lors de la partie du mercredi avec le Royal au Forum, se remet rapidement de la luxation de l'épaule dont il souffre. M. Trépanier est sorti de l'hôpital et est en repos dans sa famille. Nous lui souhaitons un complet rétablissement et un prompt retour parmi nous.

LOI DU CONCORDAT

— Avis aux cultivateurs. — M. Charles-Edouard Léonard, l'un des séquestres officiels pour le district de Terrebonne, donne avis qu'à compter de samedi prochain, il aura un bureau ouvert au No. 316 rue Saint-Georges, "Immeuble Léonard", où il se tiendra tous les samedis à la disposition des intéressés.

— M. et Mme Raoul Cyr ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous les noms de Marie, Hermeline, Ghislaine, dimanche le 17 mars. Parrain et marraine M. et Mme Exalaphat Cyr, grands-parents de l'enfant. Porteuse Mme Ozine Cyr, tante de l'enfant.

"LES SEPT PAROLES DU CHRIST"

— Comme on nous l'a annoncé, lors de la dernière audition musicale de l'Association Chorale de S.-Jérôme, cette dernière a préparé un programme pour le mardi de la Semaine Sainte, 16 avril. Ce programme comprendra l'exécution du Vendredi Saint, musique de Charles Gounod, paroles de Alexis Bado, et les Sept Paroles du Christ, de Théodore Dubois, en entier. La soirée sera sous la présidence d'honneur de M. le sénateur Prevost et des commentateurs seront faits par M. l'abbé Georges Thuot, principal de l'Ecole normale.

Ces pièces auront un double accompagnement de piano et d'orgue. Nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement.

— Hier soir le club de hockey Sainte-Agathe est venu rendre visite au Saint-Jérôme. Le Saint-Jérôme sortit victorieux de cette joute pour le score de 13 à 3.

— Le public est prié de prendre note que M. Jos. Gauthier, de notre ville, est maintenant distributeur pour le territoire de Saint-Jérôme à Montréal et pour le comté des Deux-Montagnes des automobiles Plymouth et Chrysler et des camions International.

— A une assemblée régulière de la Ligue Industrielle des votes de remerciements furent votés par les directeurs de la ligue à messieurs H. Barrette, arbitre en chef de la ligue pour son dévouement ainsi que son collègue R. Raymond, arbitre, Calixte Pelletier, chroniqueur, toujours ponctuel, Claude Michaud, chroniqueur toujours bien intéressant, à messieurs les juges

Assurances Générales
 Bureau responsable. Expérience et service connus depuis au-delà de 23 ans
J. T. CLEMENT
 Gérant de district — District manager
 178 avenue Parent Tél. 171 Saint-Jérôme
 Représentant les principales compagnies faisant affaire au Canada

des buts et à tous ceux qui ont bien voulu encourager la ligue.
 L.-N. Castonguay, Sec.-Trés.

(Suite de la première page)

de la renseigne sur la teneur de chacune. Il les range, une à une, avec ordre et précision. Un pressoir de l'index sur l'avertisseur, et son sténographe entre et attend à peine quelques secondes, la plume levée sur son cahier de notes. Diest une lettre, pour M. Nicol, c'est l'affaire d'une minute. Un quart d'heure suffira parfois pour répondre à une vingtaine de lettres. Et pourtant, rien n'y manque, tout est dit: c'est l'application, dans le domaine des affaires, des deux principales qualités de la langue française: clarté et concision.

M. Nicol ne traite jamais de haut le dernier de ses subalternes. Le bonjour enjoué qu'il lance à tous en entrant et en sortant de son bureau jette une gaieté stimulante dans tout son entourage. On est ici habitué à juger d'un homme d'affaires d'après le type devenu classique du businessman anglo-saxon, à figure glabre, sourcilieuse, fermée, contractée même. M. Nicol, au contraire, est toujours souriant et laisse souvent l'impression d'un écolier qui, ayant travaillé sérieusement, part en vacances muni de son diplôme "avec grande distinction".

Tout semble lui réussir si facilement qu'il ne donne jamais l'impression de faire, un effort, mais l'observateur devine aisément toute l'énergie maîtresse d'elle-même qui anime ce caractère trempé comme l'acier et équilibré comme la balance de précision. Le fait est que le moindre impensable suffit à faire vibrer l'équilibre de son jugement. Il est douteux que quelqu'un ait jamais pu lui "passer un Québec", ou n'a qu'à le voir concentrer son attention, par exemple, aux différents comités parlementaires dont il fait partie, sur les pièges imperceptibles que peut contenir le projet de loi apparemment le plus inoffensif. Instantanément, il repère la faille, la signale avec précision et souvent la souligne d'un mot d'esprit.

Car le génie des chiffres n'a jamais atténué chez lui la finesse de son cerveau. Comme il ne fait point ostentation de son savoir très étendu et même de sa culture, assez approfondie en certains domaines, on peut le croire dépourvu de goûts intellectuels. C'est là qu'il vous attend, et posez-lui, pour vous en assurer, n'importe quelle question étrangère à la loi, au droit ou à la finance, vous serez surpris de constater l'exactitude de ses connaissances.

Cette acuité naturelle à saisir n'importe quel problème n'a d'égal que sa faculté très heureusement cultivée d'en retenir les points saillants et de s'en servir au bon moment. Avocat et législateur jusqu'au bout des ongles, il connaît son code et ses statuts comme pas un et sait en appliquer, dans la solution de toute controverse, les plus fuyantes subtilités.

Il n'aime pas la réclame et préfère, à toute distraction bruyante, les serénités chevachées à travers livres et journaux. La seule façon dont il feuillette les vieux livres récents et de s'en servir au bon moment. Avocat et législateur jusqu'au bout des ongles, il connaît son code et ses statuts comme pas un et sait en appliquer, dans la solution de toute controverse, les plus fuyantes subtilités.

Il n'aime pas la réclame et préfère, à toute distraction bruyante, les serénités chevachées à travers livres et journaux. La seule façon dont il feuillette les vieux livres récents et de s'en servir au bon moment. Avocat et législateur jusqu'au bout des ongles, il connaît son code et ses statuts comme pas un et sait en appliquer, dans la solution de toute controverse, les plus fuyantes subtilités.

Il n'aime pas la réclame et préfère, à toute distraction bruyante, les serénités chevachées à travers livres et journaux. La seule façon dont il feuillette les vieux livres récents et de s'en servir au bon moment. Avocat et législateur jusqu'au bout des ongles, il connaît son code et ses statuts comme pas un et sait en appliquer, dans la solution de toute controverse, les plus fuyantes subtilités.

ravant, en tant qu'étudiant, avocat et homme d'affaires, M. Nicol n'a connu que des succès, dus d'abord à ses rares qualités d'esprit, à son tact très sûr et à son inaltérable affabilité, mais merveilleusement secondés par les circonstances. Il a évidemment une bonne étoile; ceux qui connaissent madame Nicol, aussi sympathique à tous que dévouée à chacun, savent qu'elle est loin d'être étrangère à l'évolution si rapidement ascendante de cette destinée privilégiée et si méritée.

CAMILLE BELOEIL

LETTRE D'OTTAWA

UN CHEF D'OPPOSITION A LA HAUTEUR DE SA TACHE

Le bill de l'assurance-chômage était enfin approuvé à la Chambre des communes, mercredi dernier, par un vote de 123 à 3. L'honorable M. W.-L. Mackenzie King, chef de l'opposition fédérale, n'est évidemment pas du calibre de notre piètre chef de l'opposition provinciale. Au lieu de recourir à l'obstruction pour laisser le peuple sous l'impression que tout ce qui ne vient pas de lui est mauvais, M. King a préféré appuyer de son prestige une mesure proposée par ses adversaires, mais dont il attend toutefois, non sans restriction, quelque bien dans l'intérêt de la classe ouvrière de notre pays.

M. King justifie l'adhésion de son parti à cette mesure par le fait que son refus d'approuver un projet de loi de cette nature serait incontestablement exploité par les conservateurs. S'il est un parti qui a toujours cherché à améliorer la condition de l'ouvrier, c'est bien le parti libéral, à Ottawa comme à Québec. Non content de renoncer à faire un tremplin politique de cette question d'importance vitale pour un si grand nombre de Canadiens, le chef de l'opposition fédérale ne veut même pas, afin de favoriser le travail de la Chambre des communes, soulever une discussion électorale sur les droits provinciaux.

Mais cette libérale approbation d'une mesure proposée par M. Bennett n'infirme en rien les graves inquiétudes de M. King sur l'inconstitucionalité de cette loi. Voici, à ce sujet, une importante déclaration du chef de l'opposition fédérale: "Nous croyons que, dans une matière de cette importance, le meilleur moyen d'éclairer le doute, de prévenir toute perturbation dans les affaires et d'établir une juridiction conforme à notre tradition nationale, serait d'obtenir l'opinion de la Cour suprême ou un amendement à la Constitution. Le gouvernement devra assumer l'entière responsabilité de l'adoption de procédés plus arbitraires et incertains."

Et, pour dégarer sa responsabilité, non pas dans un geste à la Pléide, mais parce qu'il a conscience de la gravité de ses décisions, M. King continue: "La présente administration, en subordonnant la question constitutionnelle et l'unité nationale à des considérations de stratégie partisane, sera seule responsable si la question des droits provinciaux est soulevée. Nous croyons que la tentative du gouvernement d'entraîner la question des droits provinciaux dans la controverse d'une campagne, si elle réussissait, mettrait en danger l'unité du Dominion."

Le parti libéral reste logique avec lui-même. Il a toujours protégé les intérêts de la classe ouvrière et tenté l'impossible, envers et contre tous, pour aider l'ouvrier à améliorer son standard de vie. M. King le rappelle, et l'ouvrier s'en souviendra: "Si nous votions contre ces mesures, à cause de notre conviction qu'elles sont hors de la compétence fédérale, notre attitude serait interprétée comme une opposition aux conventions adoptées par le Bureau international du Travail et aux principes de la Société des Nations incorporés dans les conditions de paix. Ce qui serait faux. Le parti libéral a accepté, en entier, les termes de la convention du travail et les principes inhérents à la Société des Nations. Si nous nous opposions à ces mesures, nous ferions volte-face et serions en contradiction flagrante avec la politique suivie lorsque le parti libéral était en

RODRIGUE BELANGER
 ASSURANCES GENERALES
 Feu, Vie, Accidents et Maladie, Automobile, Plate Glass
 Représentant
 Confederation Life Ass.
 Téléphone 60-J
 169, ST-GEORGES ST-JEROME

fonction, alors que nous avions déjà commencé des négociations avec les provinces en vue de décrier des mesures analogues."

D'ailleurs, le gouvernement libéral, lorsqu'il était au pouvoir, n'a-t-il pas toujours prôné et favorisé l'uniformité de la législation en matière d'assurance-chômage et d'autres formes d'assurances sociales, de fixation des heures de travail, de salaires minima, de redressement des abus dans l'industrie et autres mesures semblables?

"Le parti libéral a souvent demandé que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord fût amendé de façon à donner au parlement fédéral la compétence nécessaire, tout en maintenant les protections essentielles, pour décrier les mesures de législation sociale qui seraient dans l'intérêt national."

Ne sont-ce pas là des arguments parlementaires dignes du pays dont ils ont pour but d'assurer la paix, l'union et les progrès? Que M. Duplessis est petit à côté de M. King!

HIPPOLYTE

MELI-MELO

EN EUROPE

L'univers a les yeux sur Berlin. Les diplomates affirment que des entretiens anglo-allemands sortira la paix ou la guerre.

Hitler trouve toutes sortes de prétextes pour justifier le réarmement de l'Allemagne. Il va même jusqu'à demander pour l'Allemagne la plus forte armée du monde. Il donne pour raison que son pays est le rempart de l'Europe contre le bolchevisme de la Russie. Pourtant, la Russie, toute à son expérience économique à l'intérieur, est plutôt paisible et pas du tout impérialiste. Tandis que l'Allemagne est essentiellement belliqueuse et animée d'un esprit impérialiste qui recule sans cesse les limites de ses ambitions.

C'est pourquoi l'Allemagne veut une très forte armée, une grande flotte, c'est pourquoi elle refuse de garantir l'indépendance de l'Autriche; c'est pourquoi elle étend la main sur la Pologne; c'est pourquoi elle réclame ses anciennes colonies. Au point de vue de la paix du monde, le danger est à Berlin et non à Moscou.

LE LIVRE FRANÇAIS

Une taxe douanière de 15% frappe à leur entrée au Canada, les livres de littérature française ou anglaise, lorsqu'ils sont brochés. Quand ils sont reliés, ils sont exempts de cet impôt.

Or, en fait, les livres anglais nous arrivent presque toujours reliés et conséquemment en franchise; tandis que les livres français (romans, nouvelles, mémoires, etc.) nous viennent brochés et sont, par là même, soumis à une taxe douanière de 15%.

Cette taxe qui s'acharne aux livres brochés est injustifiable et illogique. Une telle anomalie a plusieurs fois été signalée dans les journaux.

L'honorable Raoul Dandurand en a démontré toute l'injustice au Sénat, lorsqu'on y a étudié le traité de commerce franco-canadien. Appuyé par quelques autres sénateurs, notamment les honorables MM. Lemieux et Lacasse, il a demandé que cette taxe de 15% sur les livres brochés soit enlevée.

L'honorable M. Meighen, le représentant du gouvernement au Sénat, s'est laissé convaincre et a promis d'en conférer avec le ministre des finances. Ce dernier, à son tour, a reconnu le bien fondé de la demande et on nous annonce que dorénavant les livres brochés de littérature française ou anglaise entreront en franchise au Canada.

Nous devons nous en réjouir, féliciter ceux qui ont fait cette demande aussi bien que ceux qui l'ont accordée.

REUNION DES MAIRES A MONTREAL

Les maires du Canada se sont réunis à Montréal, cette semaine. Ce congrès a mis à l'ordre du jour des questions importantes dont on cherche la solution.

Deux comités principaux se sont occupés, l'un, du coût de l'assistance aux chômeurs, l'autre, du secours aux municipalités et des emprunts faits par les municipalités.

Que sortira-t-il de ce congrès? Il est difficile de le dire, mais il est à espérer que l'étude qu'on y a faite des problèmes municipaux aidera à trouver une solution à la situation très grave du moment.

PENSEE

Le moindre sacrifice, le plus pauvrement, le plus tardivement consenti, renouvelle une âme. — René Bazin

Cartes professionnelles

MAURICE DEMERS
 AVOCAT ET PROCUREUR
 152, Est NOTRE-DAME
 MONTREAL
 IVRY NORD
 Téléphone 172-r-11

LEGAULT & LEGAULT
 L. L. Legault, C. R.
 Guy Legault, B.A., L.L.B.
 AVOCATS ET PROCUREURS
 Téléphone 60 — Boite Postale 93
 LACHUTE

BUREAU-SUCCESSALE A LACHUTE (Argenteuil)
GERARD RAYMOND
 AVOCAT
 276 Ouest, rue SAINT-JACQUES
 MONTREAL, TEL. Plateau 9073

J.-PAUL VERMETTE
 Syndic Licencié sous la Loi de Faillite — Comptable public
 Administration Générale
 Suite 705 à 709
 Bâtisse Montreal Trust
 511 PLACE D'ARMES, MONTREAL
 Téléphones: H.Arb. 0261-0262

J VIANNEY DESJARDINS
 Surintendant de district
 CANADA LIFE ASSURANCE CO.
 Etablie en 1847
 39, Rue GORMER ST-JEROME

Téléphone: Bureau et Rés. 60
Gaston Gibeault
 AVOCAT ET PROCUREUR
 de la société légale
 Bourassa & Gibeault
 STE AGATHE DES MONTS

C. A. LORRAIN & FILS
 ASSURANCES GENERALES. — Bureau existant depuis 34 ans
 Vendeurs autorisés des Autos
 Dodge Bros., De Soto, Chevrolet, Oldsmobile
 Tél. No 58 — Saint-Jérôme

LA CONVENTION DES MAIRES

Son honneur le maire Emmanuel Bertie est revenu de la convention des maires qui fut tenue à Montréal les 25 et 26 mars derniers, sur une convocation de Son honneur Camilien Houde, maire de Montréal.

M. Bertie, rencontré à l'hôtel de ville, nous assure que cette convention est de nature à aider grandement les municipalités et, à cause de ses importantes questions qui ont été discutées, à profiter même aux municipalités qui, comme la nôtre, ne sont pas dans un besoin immédiat.

Les cent membres de la convention ont ardemment travaillé durant deux jours, et deux très importantes résolutions ont été adoptées à l'unanimité. La première demande au gouvernement d'Ottawa de s'occuper entièrement de la question du chômage en procurant des travaux ou de toute autre façon pour soulager les villes du fardeau qui les écrase depuis trois ans, par le secours direct aux chômeurs.

Cette convention s'est terminée par une réception au Château Ramesses. L'honorable T.-D. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe et secrétaire de l'Union des Municipalités de la province de Québec, a offert un dîner à tous les assistants à la convention.

M. le maire nous dit que le Conseil municipal de Saint-Jérôme a soumis au gouvernement de Québec un plan pour travaux permanents et attend de Québec une contribution substantielle, ce qui donnera du travail pour plusieurs mois à nos chômeurs, qui n'ont pas beaucoup souffert à Saint-Jérôme où il n'y a pas de secours direct.

THEATRE REX

Vendredi et samedi: programme double: William Farnum, Sally Plane dans *Silver Streak* — aussi Nils Asther, Fay Wray, Noah Beery, John Miljan dans *Madame Spy* — Comédie — Cartoon.
 Dimanche et lundi: (film Français) Charles Boyer dans *Caravan* — Comédie musicale — Cartoon.

Mardi, mercredi et jeudi: W.-C. Field, Madge Evans, Edna May Oliver, Lionel Barrymore, Maureen O'Sullivan, Lewis Stone dans *David Copperfield* — Comédie musicale — News — Cartoon.

EXCURSION A MONTREAL 75¢
SAMEDI, 6 AVRIL '35
 aussi par les trains du dimanche matin 7 avril
 Retour jusqu'au lundi soir 8 avril
 Aucun bagage enregistré.
 Voitures de 1ère classe seulement
PACIFIQUE CANADIEN

LA PLUS GRANDE ORGANISATION DE TRANSPORT AU MONDE

PETITES ANNONCES

Tarif: 50c. par insertion; \$1.00 pour 3 insertions.
 Strictement payable d'avance

A LOUER. — Logement à No. 302 rue Labelle, Saint-Jérôme. Sept pièces et deux grands passages. Bien éclairé et chauffé à l'eau chaude par la propriétaire. S'adresser à Chas. Ed. Marchand, 304 rue Labelle, St-Jérôme. 4-15-3

A VENDRE. — Automobile de marque Nash, modèle Sedan quatre portes, 1932, série Standard, en parfaite condition. N'ayant roulé que 6800 milles. Millage garanti. Prix très raisonnable. S'adresser à Charles Roux, 14 rue Saint-Léonard, St-Jérôme, Qué. 3-15-3

A VENDRE. — Un set de chambre, machine à coudre, machine à tricoter, et autres articles. S'adresser à 252 rue Sainte-Lucie, Saint-Jérôme, Qué. 3-22-3

A VENDRE. — Agrandissement de sucrerie complet, coûtant \$400.00 à grande réduction, aucune offre raisonnable refusée. Sucrierie à louer et quelques terres à vendre. S'adresser à J.-E. Parents, S. P., Saint-Jérôme. 3-22-3

A VENDRE IMMEDIATEMENT. — Immeubles de la succession C.-E. Laflamme: Nos. 473-495 rue Labelle: 4 magasins et 8 logements, Nos. 7-11 rue Goulet: 3 logements et garage d'autobus. Aussi, usine de produits en béton. S'adresser au notaire J.-V. Léonard, 320 rue Saint-Georges, Saint-Jérôme. 3-29-3

A VENDRE OU A ECHANGER. — Leigh et harnais pour bois de chauffage. S'adresser à L. Lambert, 94 rue Saint-Faustin, Saint-Jérôme. 1-29-3

AVIS. — On demande à entrer en relations avec un homme d'affaires (blind partner) qui voudrait financer une agence d'automobiles bien connues, pour la vente dans la ville de Saint-Jérôme et les districts environnants. Seulement un petit capital est nécessaire ou un bon crédit bancaire. Une affaire très sérieuse et payante. L'annonceur a une grande expérience dans cette ligne et fournira les meilleures références, tant locales que de Montréal. Pour plus de détails, écrire à Casier postal 232, Saint-Jérôme. 3-29-3

AGENTS DEMANDES. — Une puissante société d'assurance-vie aurait besoin de quelques bons agents d'expérience pour la ville de Saint-Jérôme et les endroits situés sur le Pacifique-Canadien jusqu'à Mont-Laurier. Conditions des plus libérales. Répondre en spécifiant expérience et état civil à Casier postal 775 Saint-Jérôme. 3-29-3

FAUSES REMUEUR. — Michel Prud'homme, épicière-licenciée, tient à avisier sa nombreuse clientèle qu'il n'a aucunement l'intention de discontinuer son commerce et qu'il sera à sa disposition comme par le passé. 3-29-3

ATTENTION. — Adressez-vous à Jos. Blaire, pour votre bois de chauffage, poêles, meubles, livraison et déménagements de toutes sortes. Téléphone 151, Ste-Thérèse, Qué. 15-29-12

IN MEMORIAM!

— Mignonne chérie, comme un lys fraîchement éclos, Dieu t'a ravie pour son beau Paradis. Ange bien-aimée regarde de là-Haut comme nos cœurs sont brisés de douleur. Vois comme notre vie, depuis ton départ, est une longue agonie. Prie Dieu notre Père qu'il nous rende dignes d'aller le rejoindre au plus tôt. — Ton époux, père, mère frères sœurs.

MEDECINS-VETERINAIRES

Dr Rosaire Gauthier,
 D. M. V.
 Rue Saint-André
 Tél. 32 TERREBONNE

Dr Charles-A. Gauthier
 D. M. V.
 261, De Villemaire
 Tél. 301 SAINT-JEROME

36 AVE LEGAULT

TELEPHONE 362

SALON LÉONNE

PERMANENT CROQUIGNOLE

Ondulations: MARCEL, KOMOL

Épilage des sourcils, Manicure.

Shampooings de toutes sortes

Spécialités: Traitement du cuir chevelu et ondulations à l'eau.

SATISFACTION GARANTIE

LÉONNE

Bonne Nouvelle pour vous, Mesdames

Le SALON LÉONNE

A le PLAISIR d'ANNONCER L'OUVERTURE d'un
SALON de MODES avec MODISTE de CHAPEAUX
 D'EXPERIENCE

Spécialité: Chapeaux faits à la main, ainsi que Réparations de tous genres. PAILLE, FEUTRE, ETC.

36, Ave LEGAULT SATISFACTION GARANTIE TEL. 362